

NOTRE CODE DE CONDUITE

COMMENT NOUS TRAVAILLONS ET REUSSISSIONS
ENSEMBLE CHEZ GE VEROVA



GE VEROVA



SOMMAIRE

INTRODUCTION

UNE NOTE DE NOS DIRIGEANTS

QU'EST-CE QUE LE CODE DE CONDUITE ET À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

Responsabilités des employés	5
Responsabilités des responsables d'équipe	6

INTÉGRITÉ DANS LA PRATIQUE

PRENDRE DES DÉCISIONS ÉTHIQUES 7

PRENDRE LA PAROLE 9

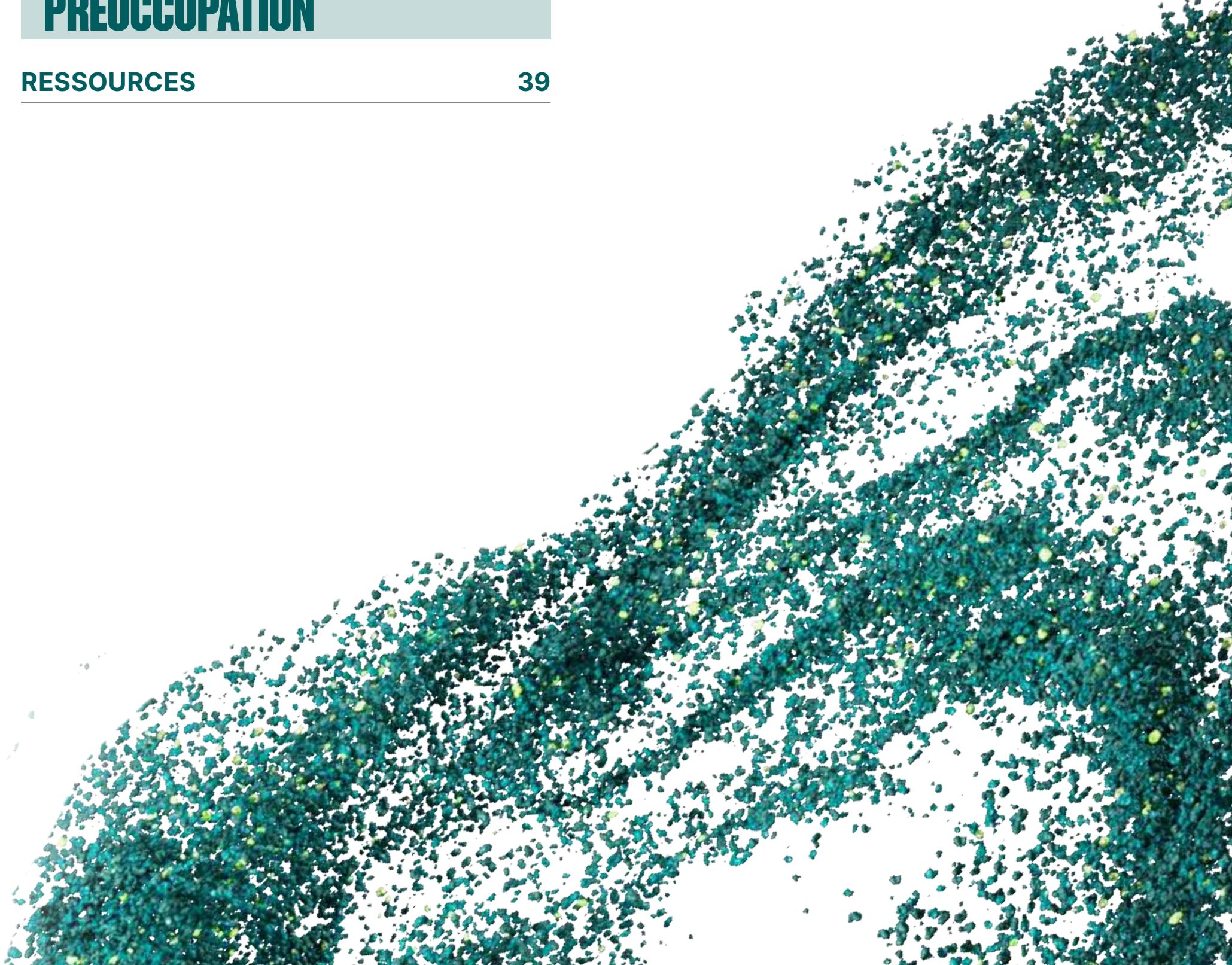
NOTRE CODE DE CONDUITE EN ACTION

FAIRE DES AFFAIRES AVEC HONNÊTETÉ ET ÉQUITÉ	13
Conflits d'intérêts	14
Cadeaux, invitations et hospitalité	15
Lutte contre la corruption	17
Concurrence loyale	18
Commerce international	19
Relations avec les fournisseurs	21
Relations avec les entités gouvernementales	22

REFONDRE LA RESPONSABILITÉ	23
Développement durable	24
Droits humains	25
Environnement, santé et sécurité	26
Sécurité	27
Qualité	28
Tenue précise des registres	29

FAÇONS DE SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION

RESSOURCES





Une note de nos dirigeants

L'ÉNERGIE POUR CHANGER LE MONDE AVEC INTÉGRITÉ

**SCOTT STRAZIK**

Directeur général,
GE Vernova

ELIZABETH MCBRIDE

Directrice de la conformité,
GE Vernova

Chez GE Vernova, notre mission d'électrifier, de prospérer et de décarboner le monde exige non seulement l'excellence opérationnelle et technique, mais aussi notre engagement sans faille envers l'intégrité. Et notre Code de conduite sert de guide pour la manière dont nous procédons à la réalisation de notre mission – ce que nous attendons de nous-mêmes et de nos partenaires.

En tant qu'organisation axée sur les valeurs, notre Code de conduite incarne la voie GE Vernova. Lorsque chacun de nous agit avec intégrité, nous contribuons à construire une culture plus forte, à répondre à nos besoins pour nos clients, à servir nos communautés et à accomplir notre mission. Ce Code est notre boussole commune : nous guide à travers la complexité, nous encourage à nous exprimer avec confiance et nous aide à agir avec intention et responsabilité.

Ce Code est conçu pour vous soutenir, pas pour vous contraindre. Il est destiné à être une ressource dans votre travail quotidien afin que vous puissiez aborder la prise de décision avec intégrité chaque jour. Veuillez le lire, le comprendre, et l'utiliser.

Nous voulons vous donner les moyens de prendre les bonnes décisions et de vivre nos valeurs, afin qu'ensemble nous puissions alimenter un monde meilleur et stimuler l'Énergie du Changement.





QU'EST-CE QUE LE CODE DE CONDUITE ET À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Le Code de Conduite est notre boussole. Il guide notre manière de travailler et s'applique à chacun d'entre nous. Nous devons le connaître, le comprendre et l'incarner.

La mission de GE Vernova est d'électrifier pour prospérer et décarboner, en accélérant la transition vers une énergie plus fiable, plus abordable et plus durable. Nous y parvenons avec intégrité, grâce à l'innovation, et en agissant comme une seule équipe.

Notre réussite repose sur l'engagement de tous nos collaborateurs à travers le monde à travailler selon les principes de GE Vernova. Ces cinq principes reflètent notre façon unique d'atteindre notre objectif, de créer de la valeur pour les parties prenantes et d'atteindre un succès mesurable et durable.

NOTRE APPROCHE CHEZ GE VENOVA

NOUS FAVORISONS L'INNOVATION

dans tout ce que nous entreprenons pour électrifier et décarboner le monde

NOUS SERVONS NOS CLIENTS

avec fierté et en mettant l'accent sur la réussite mutuelle et l'impact durable

LEAN EST NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT

Nous cherchons à être meilleurs chaque jour

POUR GAGNER EN ÉQUIPE

NOUS SOMMES RESPONSABLES

individuellement et collectivement de la réalisation de notre objectif et de nos engagements

Qu'est-ce que le Code de Conduite ?

Le Code de Conduite est notre guide pour évoluer dans une culture fondée sur l'intégrité, afin d'adopter l'Approche GE Vernova au quotidien, à travers nos paroles, nos comportements et nos décisions.

Il définit clairement nos attentes en matière de conduite, de relations avec les autres et d'adhésion aux valeurs de l'entreprise. Il relie nos valeurs à nos comportements dans la vie réelle, nous aidant à agir avec intégrité, même lorsque cela est difficile.

Notre Code de Conduite renforce également notre responsabilité collective de respecter les lois et réglementations de chaque pays où nous opérons. Cet engagement reflète notre promesse d'agir avec intégrité dans nos relations les uns avec les autres, avec nos partenaires de confiance, ainsi qu'avec les pays et les communautés du monde entier où nous vivons et opérons.

Bien que le Code de Conduite ne couvre pas tous les scénarios possibles, il vous fournit les principes nécessaires pour prendre des décisions éthiques dans le cadre de votre travail chez GE Vernova. Nos politiques fournissent des informations spécifiques sur la manière de répondre à nos attentes, et chaque section du Code renvoie aux politiques correspondantes. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter les ressources appropriées pour obtenir des conseils.

À qui s'adresse-t-il ?

Le Code de Conduite et les politiques associées s'appliquent à toute personne travaillant pour GE Vernova ou agissant en son nom. Cela inclut les administrateurs, dirigeants, employés, filiales et sociétés affiliées sous contrôle de GE Vernova.

Lorsque nous collaborons avec des tiers tels que des consultants, des représentants commerciaux, des distributeurs et des entrepreneurs indépendants, nous veillons à ce qu'ils comprennent et respectent les aspects pertinents du Code de Conduite et des politiques de GE Vernova.

Sanctions en cas de non-respect

Les employés qui ne respectent pas les exigences du Code de Conduite s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Liens et documents

- Guide d'intégrité GE Vernova à l'attention des fournisseurs, prestataires et consultants : Le Code de conduite des fournisseurs de GE Vernova



NOS ATTENTES

Pour bien faire notre travail, nous devons agir avec professionnalisme, honnêteté et intégrité.

Nous avons l'énergie pour changer le monde, et cela commence par notre comportement au travail : nous accomplissons nos missions correctement, chaque jour. Cela signifie faire preuve de respect, de responsabilité et d'intégrité dans tout ce que nous faisons.





Nos attentes

RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

Favoriser un environnement de travail respectueux



En tant qu'employés, nous jouons tous un rôle essentiel dans le respect des normes éthiques les plus élevées et la promotion d'un environnement de travail respectueux.

L'un des principes fondamentaux de l'Approche GE Vernova est de réussir ensemble, comme une seule équipe. Nous avons tous droit à un lieu de travail sûr, équitable et respectueux. C'est pourquoi nous interdisons toute forme de discrimination, d'intimidation, de harcèlement sexuel ou de harcèlement fondé sur la race, la couleur, la religion, l'origine nationale ou ethnique, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, le handicap, le statut militaire ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

En pratique

Adhérer au Code de Conduite signifie que nous devons :

- ✓ **Être aptes au travail**, travailler en toute sécurité, concentrés et sans altération de nos facultés
- ✓ **Connaître et respecter** les lois et politiques qui s'appliquent à notre travail, y compris le présent Code de Conduite, et suivre les formations requises dans les délais impartis
- ✓ **Signaler** toute situation qui semble préoccupante, incorrecte ou anormale
- ✓ **Coopérer** pleinement à toute enquête interne ou réglementaire
- ✓ **Ne jamais exercer de représailles** à l'encontre d'une personne qui soulève une préoccupation de bonne foi
- ✓ **Être attentifs** aux évolutions ou changements dans notre domaine qui sont susceptibles d'avoir un impact sur la conformité de GE Vernova aux lois et réglementations ou de nuire à la réputation de GE Vernova

Q

Une équipe que je soutiens est sous pression pour respecter un délai serré, et l'un des superviseurs a laissé entendre qu'il fallait sauter une étape de notre processus de révision pour gagner du temps. Bien que ce ne soit pas ma responsabilité directe, cela m'inquiète. Dois-je intervenir ?

Oui. Nous avons tous la responsabilité de protéger l'intégrité de l'entreprise, quel que soit notre rôle ou notre position hiérarchique. Si vous avez connaissance de potentiels raccourcis ou comportements susceptibles de compromettre notre conformité, en particulier s'ils peuvent avoir un impact sur la sécurité ou la qualité, vous êtes non seulement encouragé, mais également tenu de signaler le problème. Garder le silence, même si vous n'êtes pas directement impliqué, expose l'entreprise à des risques.

Liens et documents

→ GE Vernova Way

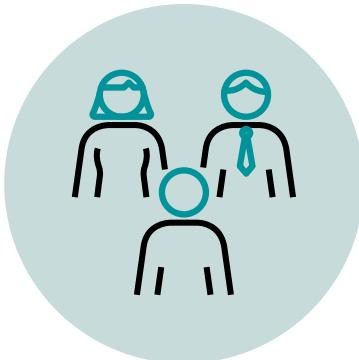
→ Politique de respect au travail



Nos attentes

RESPONSABILITÉS DES RESPONSABLES D'ÉQUIPE

Favoriser une culture d'intégrité



Les responsables d'équipe façonnent notre culture en définissant, en renforçant les attentes, et en montrant l'exemple.

GE Vernova délègue à ses responsables d'équipe la mission de promouvoir une culture de conformité, ce qui implique de diriger avec intégrité, de donner l'exemple, d'incarner l'Approche GE Vernova et d'aider chacun à comprendre et à respecter le Code de Conduite. Parce que les responsables d'équipe donnent le ton et définissent les attentes pour les autres, ils sont tenus de respecter des exigences plus élevées en matière d'intégrité dans l'exercice de leurs fonctions.

En pratique

Cela signifie :

- ✓ **Favoriser un environnement de travail** sans discrimination, intimidation ni harcèlement
- ✓ **Adopter une conduite éthique** dans les décisions, les actions et la communication, et ne jamais compromettre notre intégrité pour respecter des délais internes, répondre aux exigences des clients ou atteindre des objectifs de performance
- ✓ **Instaurer la confiance** en encourageant chacun à poser des questions, à exprimer ses préoccupations et à donner son avis

- ✓ **Agir rapidement** et avec diligence lorsque des problèmes surviennent, et obtenir de l'aide en cas de doute sur la marche à suivre
- ✓ **Définir des attentes claires** pour les membres de l'équipe et les responsabiliser
- ✓ **Prévenir, détecter, signaler et réagir** aux violations des politiques et du Code de Conduite
- ✓ **Promouvoir** le signalement ouvert et s'assurer que les employés savent comment faire part de leurs préoccupations

Q

Un membre de mon équipe a signalé une situation qui ne constitue pas une violation formelle des politiques, mais qui révèle un comportement préoccupant. Aucune règle n'a été enfreinte. Dois-je tout de même remonter l'information ?

Oui. En tant que responsable d'équipe, vous êtes tenu de reconnaître les signes avant-coureurs d'une éventuelle faute professionnelle ou d'un problème sur le lieu de travail et de signaler vos préoccupations de manière appropriée, même lorsqu'elles relèvent d'une zone grise. Votre rôle est notamment de favoriser un lieu de travail respectueux et une culture éthique, de protéger les employés contre les représailles et de veiller à ce que les problèmes soient traités par les bons interlocuteurs et selon les processus internes appropriés. Ignorer des comportements jugés « à faible risque » peut permettre à des problèmes plus graves de se développer avec le temps. Il est donc essentiel de remonter les préoccupations tôt et régulièrement.

Liens et documents

→ Guide d'intégrité pour les responsables d'équipe



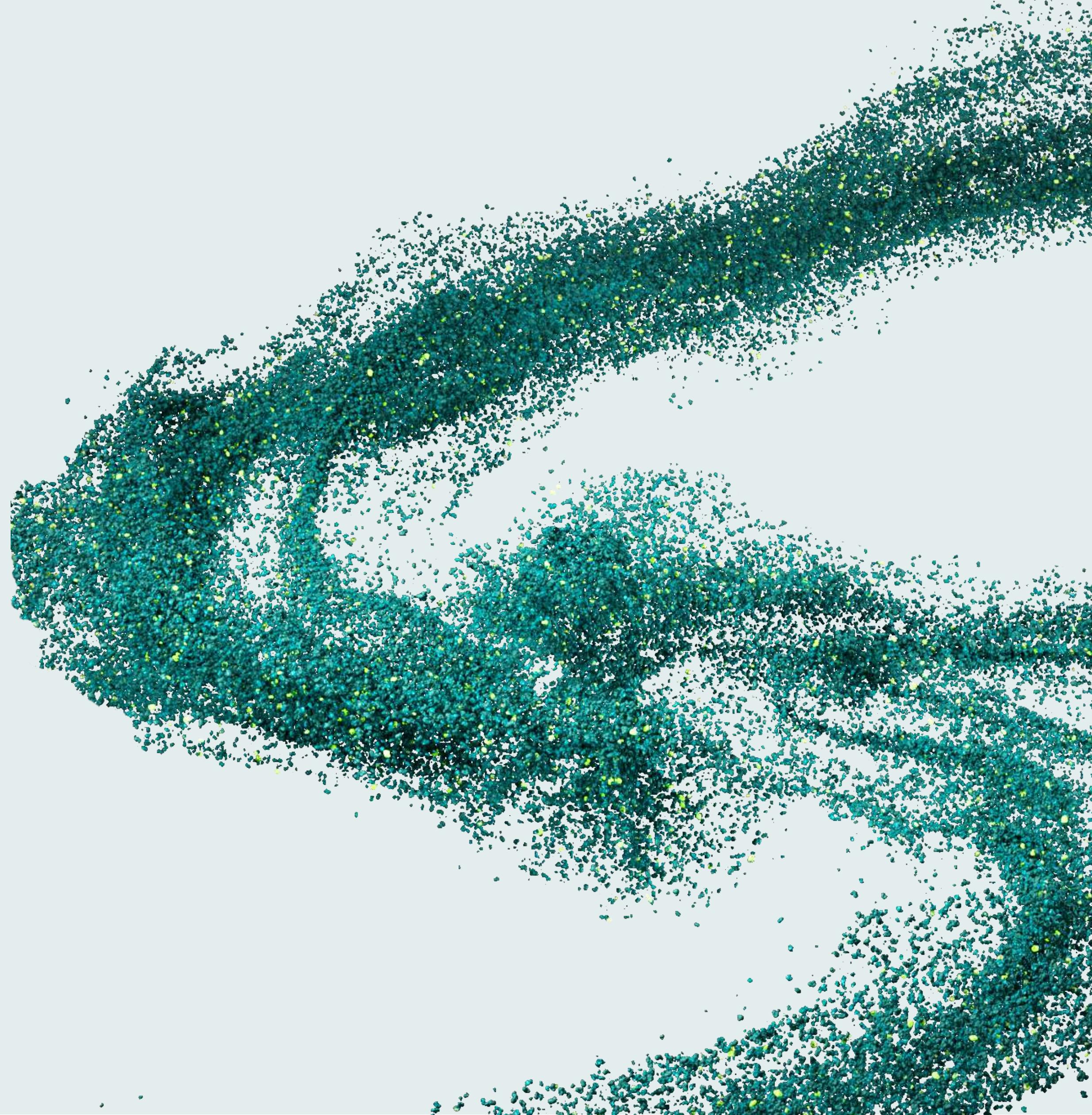
PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE

Vivre notre culture de responsabilisation commence par des décisions réfléchies, fondées sur des principes, que nous pouvons assumer.

Parfois, lorsque nous devons prendre une décision, la bonne voie à suivre n'est pas toujours claire. Nous pouvons hésiter sur la manière d'interpréter ou d'appliquer une politique, ou être confrontés à une situation difficile qui semble en contradiction avec nos politiques.

Quelle que soit la complexité de la situation, chacun d'entre nous est responsable de ses décisions.

Être responsable implique d'assumer nos actions et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux valeurs de l'entreprise et à la confiance qui nous est accordée. Le guide de prise de décision ci-dessous est conçu pour nous aider à parvenir au bon résultat, c'est-à-dire un résultat qui préserve notre culture d'intégrité et qui est conforme à notre mission et à notre marque.



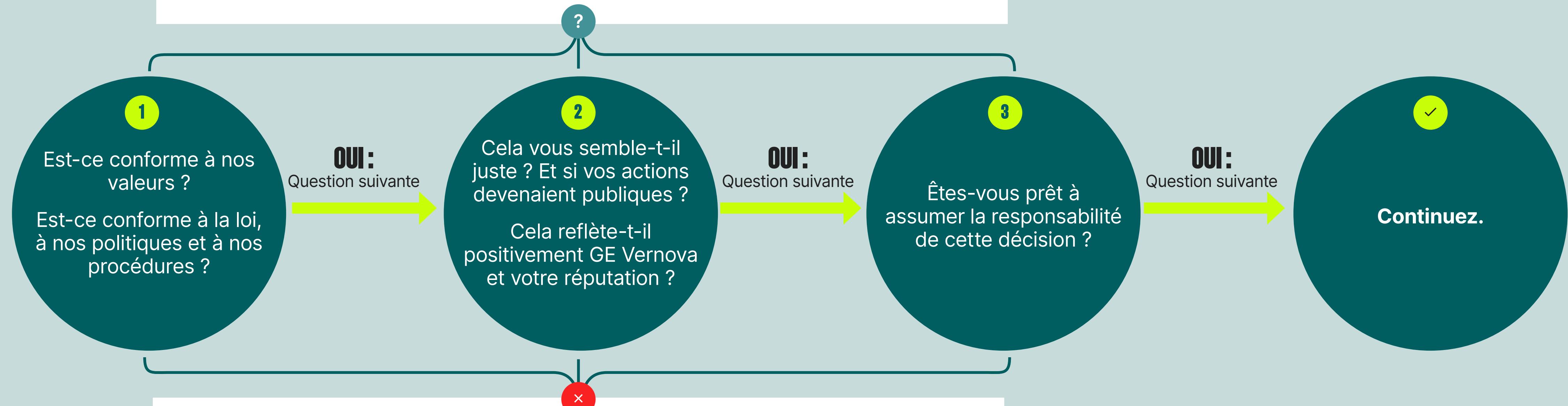


GUIDE DÉCISIONNEL

DES DOUTES

Demandez de l'aide. Trouvez la bonne solution. N'agissez pas sans avoir confirmé que la décision est conforme à nos valeurs, à la loi, à nos politiques et à nos procédures.

Demandez conseil. Avant d'agir, comprenez les perceptions créées par vos actions et leurs implications. Réfléchissez à la façon dont vos actions seraient perçues par les autres si elles étaient rendues publiques.



Liens et documents

- ➔ [Signaler des questions d'intégrité](#)
- ➔ [Trouver un ombuds](#)
- ➔ [Contacter le service de conformité](#)



PRENDRE LA PAROLE

Votre voix compte. Signaler un problème est simple et direct, et tous les employés sont tenus de le faire.

S'exprimer ouvertement est au cœur de notre culture d'intégrité. C'est l'un des piliers de notre façon de travailler ensemble de manière éthique et respectueuse. Une culture d'expression libre consiste à créer un environnement où chaque voix compte et est valorisée. Lorsqu'une personne s'exprime ouvertement, cela encourage les autres à faire de même.

Pour instaurer la confiance, nous devons agir correctement et nous exprimer si nous avons des questions ou des préoccupations. Si vous ne savez pas comment agir, demandez conseil à votre responsable d'équipe ou à l'équipe Éthique et Conformité.





PRENDRE LA PAROLE

Si vous êtes témoin, suspectez ou êtes informé d'un comportement qui enfreint ou pourrait enfreindre notre Code de Conduite, nos politiques ou la loi, vous devez le signaler. Fermer les yeux ou laisser quelqu'un d'autre agir peut sembler plus simple, mais les comportements contraires à l'éthique ou à la loi nous affectent tous, et affectent l'entreprise.

Lorsqu'une enquête interne est en cours, les employés sont tenus de coopérer pleinement et en toute honnêteté. Cela peut inclure : participer à un entretien, répondre aux questions avec sincérité, fournir les documents et informations demandés. Cela inclut, également, la mise à disposition de l'entreprise de: données, comptes et appareils contenant des communications et des enregistrements liés à l'activité.

Cette coopération permet de garantir que les problèmes soient examinés de manière rapide, rigoureuse et précise. Le manque de coopération peut compromettre l'intégrité du processus d'enquête.

You pouvez signaler le problème via :

Notre [portail d'intégrité](#), par [email](#), ou via la [ligne de signalement](#)

Un ombuds

Votre Responsable d'équipe

Les Ressources humaines

Un membre du service Éthique et Conformité

Un membre du Service juridique



Bon à savoir

Préoccupations fréquemment signalées :

- F Blagues ou commentaires offensants répétés sur la race, le sexe ou la religion d'un collègue, créant un climat de travail hostile
- F Comptabilisation incorrecte des revenus de l'entreprise ou autres problèmes liés aux données financières
- F Non-respect du processus de sélection des fournisseurs
- F Avances importunes d'un supérieur hiérarchique à un employé, ou un supérieur qui laisse entendre que les promotions dépendent de l'acceptation de ses avances
- F Représailles après l'arrêt d'une activité pour des raisons de sécurité ou de conformité
- F Conflits d'intérêts potentiels





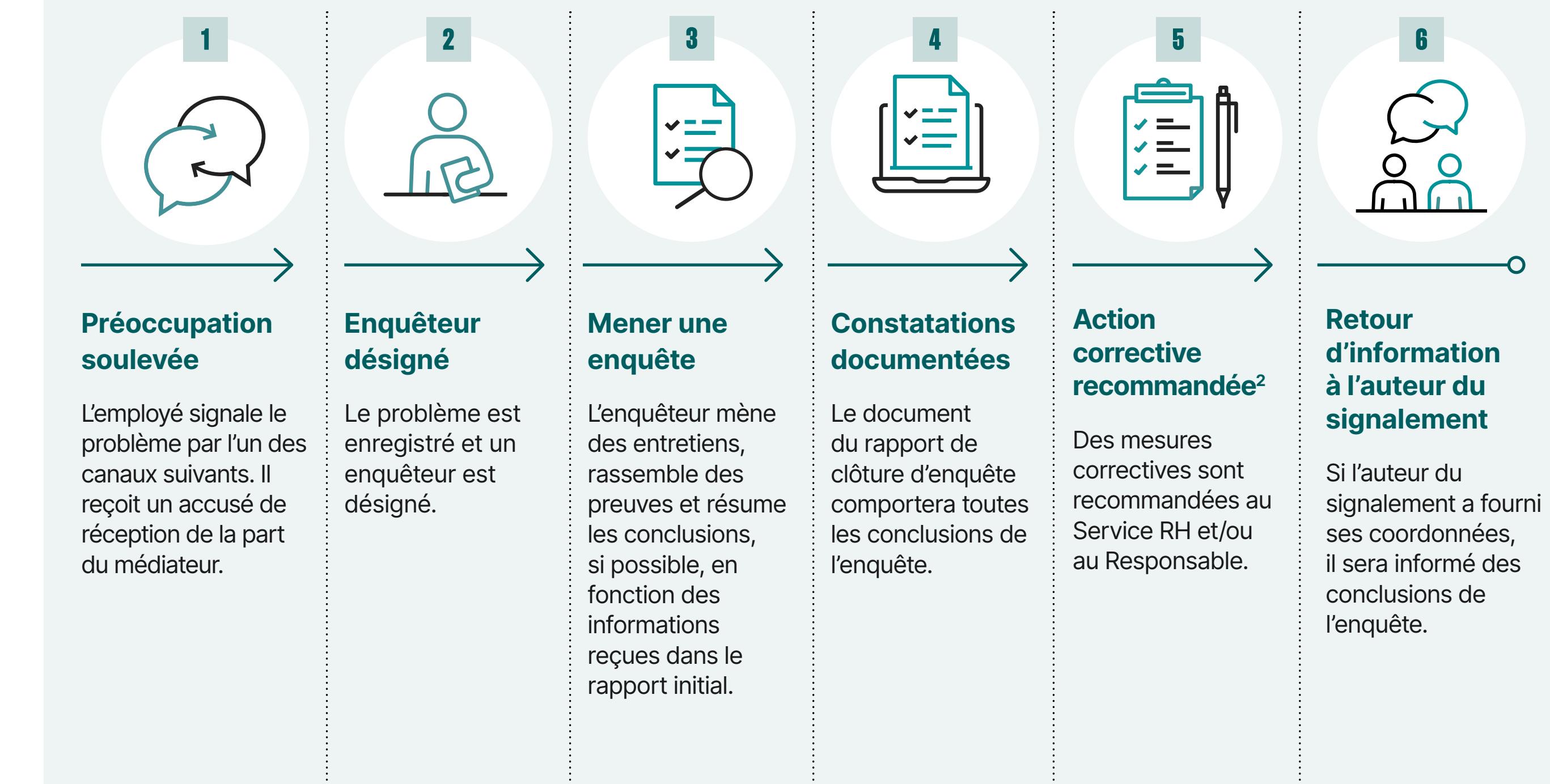
PRENDRE LA PAROLE

Vous pouvez choisir de signaler une préoccupation de manière anonyme, via l'un des canaux disponibles. Tous les signalements sont pris au sérieux, qu'ils soient anonymes ou non. Si vous êtes à l'aise pour communiquer votre nom, cela nous permet de vous recontacter pour des précisions et de vous tenir informé de l'évolution du dossier. Votre identité restera confidentielle dans la mesure du possible. Si vous choisissez de signaler un problème de manière anonyme, fournissez autant de détails que possible (noms/identifiants, lieu, faits pertinents, etc.).

Représailles

Nous interdisons toute forme de représailles à l'encontre d'un employé qui, de bonne foi, pose des questions ou signale une préoccupation via les canaux prévus. Des mesures appropriées seront prises à l'encontre de tout employé impliqué dans des représailles, pouvant aller jusqu'au licenciement. Si vous pensez avoir été victime de représailles, contactez immédiatement l'équipe Éthique et Conformité.

Comment nous traitons les signalements¹



¹ Le délai moyen entre un signalement et la clôture du dossier est de 60 jours ouvrables.

² Le cas échéant. Tous les problèmes d'intégrité n'aboutissent pas à des mesures disciplinaires. De nombreux cas débouchent sur un accompagnement, des communications, des formations ou des améliorations de processus qui contribuent à faire de l'entreprise un lieu plus sûr pour tous les employés.



PRENDRE LA PAROLE

Q

J'ai vu ou vécu quelque chose au travail qui ne me semblait pas normal, mais je ne savais pas à qui m'adresser. Comment savoir à qui m'adresser ?

Cela dépend de la nature et de l'urgence de la situation :

En cas d'urgence ou de menace à la sécurité, comme un tireur, un intrus ou une activité criminelle, **contactez immédiatement les forces de l'ordre locales ou les services d'urgence**. Votre priorité absolue doit toujours être votre sécurité et celle de votre entourage.

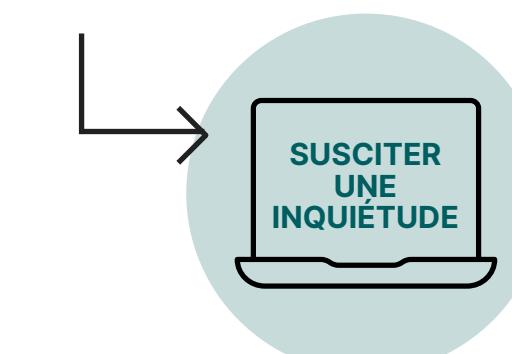
Pour les problèmes opérationnels ou liés au site, par exemple parking inondé, équipement de sécurité défectueux ou système d'entrée défectueux, **signalez-le au responsable de votre site ou à la direction de l'usine** afin qu'il puisse être résolu localement.

Pour les questions interpersonnelles ou liées aux relations entre employés, nous encourageons un dialogue ouvert, d'adulte à adulte. Dans la mesure du possible, faites part de vos commentaires de manière respectueuse directement à la personne concernée ou demandez conseil à votre responsable afin de résoudre le problème sur le moment. Si le comportement ne change pas ou si le problème persiste, signalez-le.

En cas de suspicion de faute professionnelle ou de violation de la politique, par exemple, en cas de corruption, de fraude, de représailles ou d'utilisation abusive des ressources de l'entreprise, signalez-le ou contactez l'équipe Éthique et Conformité.



Vous n'êtes en aucun cas tenu d'interpréter les lois ou de porter des jugements juridiques par vous-même. Ce que nous attendons, c'est que vous sachiez reconnaître les situations où une loi, une réglementation ou une politique pourrait être enfreinte, et que vous demandiez de l'aide au lieu d'essayer de résoudre le problème vous-même. Commencez par consulter le portail Intégrité, ou cliquez sur l'icône "Signaler un problème" sur votre bureau.



Liens et documents

- [Signaler un problème via notre portail](#)
Intégrité
- [Trouver votre ombuds](#)
- [FAQ sur le signalement ouvert](#)
- [Numéros d'urgence](#)



FAIRE DES AFFAIRES AVEC HONNÊTETÉ ET ÉQUITÉ

Nous respectons les règles et menons nos activités avec intégrité, afin qu'aucun avantage indu ne soit accordé, ni à nous, ni à quiconque de notre réseau.

Notre approche est éthique à tous les niveaux, au niveau local comme au niveau mondial. Pour protéger nos opérations et préserver notre réputation, nous devons même éviter l'apparence de corruption, de favoritisme ou d'avantage indu.





Faire des affaires avec honnêteté et équité

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous séparons nos intérêts personnels de nos responsabilités professionnelles.

Nous privilégions la transparence dans notre comportement et notre communication, et nous évitons les intérêts extérieurs et intérieurs qui pourraient être en contradiction avec ceux de l'entreprise ou donner l'impression que nous faisons passer nos intérêts personnels avant ceux de l'entreprise.

Un conflit d'intérêts survient lorsque des priorités personnelles, telles que des activités commerciales ou des affiliations extérieures à GE Vernova ou des relations personnelles avec d'autres employés, clients ou fournisseurs, pourraient influencer ou être perçues comme influençant nos décisions professionnelles. Nous nous devons de signaler ces situations.

Pour gérer les conflits réels ou potentiels, il faut les signaler en remplissant un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts. Cette obligation s'applique pendant toute la durée de votre emploi chez GE Vernova, et pas uniquement lors de l'intégration. Signaler un conflit potentiel ne signifie pas que quelqu'un a commis une faute. Cela permet d'assurer la transparence et de gérer les risques.

Exemples de conflits réels ou potentiels :

- F Participation financière dans une entreprise avec laquelle GE Vernova pourrait faire affaire et dont vous pourriez tirer profit
- F Travailler avec, embaucher ou superviser des amis proches ou des membres de votre famille
- F Un emploi externe (rémunéré ou non)
- F Une adhésion à un conseil d'administration externe
- F Des cadeaux reçus des fournisseurs



Bon à savoir

Si vous travaillez sur un projet lié ou pouvant être perçu comme lié à votre fonction chez GE Vernova, vous devez signaler cette activité afin de vous assurer qu'elle ne constitue pas de conflit d'intérêts. La meilleure solution consiste à consulter votre responsable hiérarchique ou l'équipe Éthique et Conformité et à suivre la procédure de divulgation avant de poursuivre.

Q

Je suis ingénieur numérique chez GE Vernova et, en dehors du travail, je développe une application de suivi de la condition physique pour une petite start-up. Cela n'a aucun rapport avec le secteur de l'énergie, et je n'y travaille que pendant mon temps libre. Mais l'application utilise une architecture et des outils similaires à ceux que j'utilise dans le cadre de mes fonctions chez GE Vernova. Est-ce un problème ?

Cela pourrait l'être. Même si le secteur d'activité est différent et que vous travaillez pendant votre temps libre, le chevauchement des compétences et des technologies pourrait soulever des questions concernant les conflits d'intérêts ou l'utilisation abusive des connaissances, des outils ou des ressources de l'entreprise. Demander à des employés d'utiliser l'application peut également être considéré comme une utilisation abusive de votre réseau.

Liens et documents

- Politique en matière de conflits d'intérêts
- Divulgation des conflits d'intérêts



Faire des affaires avec honnêteté et équité

CADEAUX, INVITATIONS ET HOSPITALITÉ

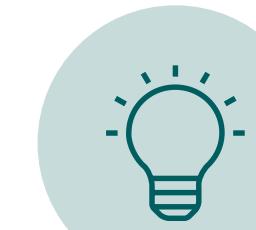
Nous veillons à ce que les courtoisies commerciales soient conformes à nos valeurs en tant que partenaires de confiance.

Favoriser des relations étroites avec nos clients et nos fournisseurs dans le secteur de l'énergie nous aide à accélérer notre mission et à avoir un impact positif. Il nous arrive parfois d'offrir, de contribuer ou de recevoir des cadeaux, des repas ou des activités de divertissement. Il s'agit d'une pratique commerciale acceptable visant à favoriser et à établir des relations, mais nous devons éviter tout ce qui est trop somptueux ou excessif, car cela peut donner l'impression d'être inapproprié ou d'exercer une influence indue.

Si les courtoisies commerciales sont destinées et utilisées le plus souvent pour établir des relations légitimes, elles peuvent également être utilisées pour influencer des décisions. C'est pourquoi les décisions doivent être fondées sur les faits et non influencées par des cadeaux ou des invitations.

Rien de ce que nous acceptons ou offrons ne doit donner l'impression de favoritisme ou d'influence, et les invitations professionnelles doivent toujours rester appropriées et professionnelles.

Avant d'accepter ou d'offrir une courtoisie commerciale, vous devez obtenir les autorisations nécessaires conformément aux directives de l'entreprise et aux normes réglementaires en vigueur. Cela permet de se prémunir contre d'éventuels conflits d'intérêts et garantit que toutes les activités sont menées de manière éthique et conforme.



Bon à savoir

Pensez toujours à la façon dont un cadeau pourrait être perçu, même après la conclusion d'un contrat, et privilégiez la transparence et l'intégrité.





Faire des affaires avec honnêteté et équité

CADEAUX, INVITATIONS ET HOSPITALITÉ



La négociation d'un contrat avec l'un de nos fournisseurs vient de se terminer, et il souhaite me remercier en m'offrant des billets de concert en première loge. Le contrat étant signé, puis-je accepter ?

Non. Même si le contrat est finalisé, accepter un cadeau de grande valeur peut toujours créer une perception de favoritisme ou d'influence indue, et enfreindre la politique de l'entreprise. Les cadeaux doivent être modestes, peu fréquents et appropriés afin de préserver la confiance et le professionnalisme. En cas de doute, consultez votre responsable ou l'équipe Éthique et Conformité avant d'accepter tout cadeau qui pourrait être considéré comme excessif.

Ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas

- ✓ Dépenses raisonnables associées à une visite de nos installations pour une formation, d'une démonstration de produit ou d'activités de promotion
- ✓ Repas modestes ou conformes aux usages
- ✓ Articles promotionnels de la marque GE Vernova
- ✓ Cadeaux de valeur symbolique
- ✗ Argent liquide ou équivalents, tels que les cartes-cadeaux
- ✗ Cadeaux fréquents provenant de ou destinés à la même organisation
- ✗ Divertissements pour adultes ou tout autre divertissement ou événement susceptible de nuire à notre réputation, même s'il s'agit d'une coutume locale

Liens et documents

- ➔ [Procédure d'acceptation de cadeaux et de divertissements](#)
- ➔ [Procédure relative aux courtoisies commerciales](#)
- ➔ [Divulgation des conflits d'intérêts](#)



Faire des affaires avec honnêteté et équité

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les pots-de-vin n'ont aucune place dans notre culture éthique.

Nous adoptons des pratiques commerciales éthiques en toutes circonstances, sans exception. La corruption et les pots-de-vin enfreignent la loi, nos politiques et nos valeurs. Nous n'offrons ni n'acceptons jamais quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver un marché, ou d'obtenir un avantage indu.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, quelles que soient les personnes impliquées ou l'importance perçue de la relation. Notre succès repose sur la qualité de nos produits et services, et non sur des comportements contraires à l'éthique ou illégaux. Les pots-de-vin peuvent prendre la forme de cadeaux, de paiements, de divertissements, de voyages ou de tout autre objet de valeur, échangés dans l'espoir d'obtenir une aide ou une contrepartie inappropriée dans le cadre d'une transaction commerciale, même si rien n'a été réellement donné en échange. GE Vernova interdit strictement la corruption dans toutes ses relations commerciales, dans tous les pays du monde, tant avec les gouvernements qu'avec le secteur privé.

Q

Au cours du processus d'obtention d'un permis, un fonctionnaire a laissé entendre qu'un « petit bonus » versé à un agent local pourrait accélérer le processus d'approbation. Ce paiement serait une pratique courante dans la région et nos concurrents auraient déjà effectué de tels paiements modestes par le passé. Est-ce acceptable ?

Non. Tout paiement effectué dans le but d'influencer une décision, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un agent, est considéré comme un pot-de-vin et est strictement interdit. Même si de telles pratiques sont courantes dans la région dans le cadre de l'octroi de licences et de permis, nous respectons les normes éthiques partout où nous exerçons nos activités. Participer à de tels paiements ou les faciliter expose l'entreprise à de graves risques juridiques. Signalez toujours ces situations immédiatement au service Éthique et Conformité ou au service Juridique.



Liens et documents

↗ Politique de prévention des paiements abusifs

↗ Procédure relative aux courtoisies commerciales



Faire des affaires avec honnêteté et équité

CONCURRENCE LOYALE

Nous ne trichons pas pour être compétitifs, donc lorsque nous gagnons, nous gagnons loyalement.

Dans un marché concurrentiel, être un leader, c'est respecter les règles du jeu. Obtenir un avantage déloyal pour GE Vernova en détenant ou en partageant des informations confidentielles telles que les prix, ou en concluant des accords non officiels avec des clients ou des concurrents, constitue une tricherie.

Nous attendons de nos employés qu'ils respectent les lois sur la concurrence en évitant toute forme de déloyauté ou de tromperie. Le respect des lois sur la concurrence est essentiel pour maintenir des pratiques commerciales équitables et éthiques. Nous respecterons les droits de nos concurrents et nous ne ferons pas de déclarations inexactes sur leurs produits ou services ou sur les nôtres. Les employés doivent éviter tout accord ou comportement susceptible de restreindre illégalement la concurrence, tel que l'entente sur les prix, la répartition des marchés ou la manipulation des appels d'offres.

Les employés doivent également s'abstenir de discuter avec des concurrents d'informations sensibles sur la concurrence, notamment les stratégies de prix, les capacités de production ou les plans de commercialisation. Il est essentiel de comprendre et de prendre des mesures pour respecter les lois sur la concurrence en vigueur dans tous les pays où l'entreprise opère.

Nous obtenons des informations sur la concurrence uniquement par des moyens légaux et honnêtes. Nous ne demanderons pas aux employés de partager des informations confidentielles provenant d'un ancien employeur.

Nous ne recourons à aucune pratique trompeuse ou manipulatrice et n'utilisons aucune source inacceptable, y compris des documents ou communications confidentiels qui ne sont pas destinés à GE Vernova ou au destinataire.

Nous enforçons notre position sur le marché et la fidélité à notre marque en fournissant des produits de qualité, et non en nous livrant à des pratiques déloyales ou anticoncurrentielles.



Je parle à un client et il propose de me montrer un devis concurrent. Que dois-je faire ?

Refusez poliment. N'acceptez jamais de documents marqués comme confidentiels ou que vous pensez être confidentiels. Si vous recevez des informations confidentielles, par exemple dans un e-mail, ne les partagez pas. Contactez sans délai le service Juridique ou le service Éthique et Conformité, car il peut y avoir des obligations de déclaration urgentes à ce sujet.

Liens et documents

→ [Politique de concurrence loyale](#)



Faire des affaires avec honnêteté et équité

COMMERCE INTERNATIONAL

Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations en matière de contrôle des exportations, de sanctions économiques et de douanes.

Nous exerçons nos activités dans plus de 100 pays, c'est pourquoi nous veillons à respecter les lois sur l'importation et l'exportation du monde entier afin de pouvoir concevoir, fabriquer et expédier nos produits et services dans le monde entier. Nous respectons notamment les réglementations douanières, les procédures d'importation et d'exportation et les contrôles mondiaux à l'exportation. En tant qu'entreprise basée aux États-Unis, nous ne pouvons coopérer à aucun boycott ou autre pratique commerciale restrictive non autorisée par le gouvernement américain.

Nous sommes tenus de veiller à ce que les transactions soient exactes, transparentes et conformes aux lois applicables, en utilisant des canaux approuvés, en appliquant les classifications correctes et en effectuant régulièrement des vérifications préalables sur toutes les parties concernées. Nous nous conformons aux sanctions dans tous les pays où nous opérons. Nous le faisons de manière responsable et avant de nous engager dans toute transaction. Nous attendons de tous nos employés qu'ils connaissent, comprennent et respectent les exigences relatives au transport transfrontalier de nos produits, services et technologies.

Nous devons :

- ✓ Assurez-vous qu'aucune des parties impliquées dans la transaction ne fait l'objet de sanctions et que la cargaison n'est pas destinée à un pays sous embargo
- ✓ Il est impératif de connaître, de comprendre et de respecter toutes les procédures commerciales relatives aux importations et aux exportations, et de n'utiliser que des agents en douane agréés par GE Vernova

✓ Fournir des informations exactes, exhaustives et opportunes aux équipes douanières de notre entreprise pour les transactions d'importation, y compris la classification correcte des marchandises

✓ Consulter l'équipe chargée du contrôle du commerce international (ITC) avant de demander des taux de droits réduits afin de garantir la conformité avec les exigences des programmes spéciaux



Qu'est-ce qu'une importation ?

Le mouvement entrant d'un article physique dans un pays en provenance d'un autre pays. Les exigences en matière d'importation et de douane se concentrent généralement sur les articles physiques uniquement.

Qu'est-ce qu'une exportation ?

Le mouvement sortant d'un article physique, d'un logiciel ou de données techniques et de technologie (y compris le savoir-faire) d'un pays vers un autre, y compris les e-mails, les transferts de fichiers, la compilation de code source et même les discussions orales, en plus des articles physiques. Dans certaines juridictions, le mouvement peut se produire physiquement au sein d'un même pays entre des personnes de nationalités différentes (ex.: un employé de nationalité américaine partageant des documents techniques avec un employé de nationalité britannique, tous deux physiquement situés aux États-Unis au moment du partage).

Quelles sont les sanctions ?

Mesures légales et réglementaires imposées par des gouvernements ou des organismes internationaux afin de restreindre ou d'interdire les interactions commerciales et financières avec des pays, des entités ou des individus spécifiques.



Faire des affaires avec honnêteté et équité

COMMERCE INTERNATIONAL

**Q**

Un fournisseur de longue date m'a informé qu'il avait récemment acquis une nouvelle société partenaire. Je ne connais pas bien ce partenaire, mais j'ai découvert lors d'une récente vérification qu'il figurait sur une liste de surveillance gouvernementale. Dois-je continuer à travailler avec lui ?

Non - Il est impératif de suspendre toute collaboration. Même s'il s'agit d'une relation indirecte par l'intermédiaire d'un partenaire, la collaboration avec des entités sanctionnées peut exposer l'entreprise à de graves risques juridiques et réglementaires. Vous devez immédiatement en informer votre responsable hiérarchique et demander l'avis de l'équipe Éthique & Conformité ou du service en charge des Contrôles du commerce international (ITC) afin qu'ils déterminent les mesures appropriées à prendre. Rester vigilant permet de protéger notre entreprise et de garantir le respect des lois internationales en matière de commerce.

Liens et documents

→ [Politique de conformité au commerce international](#)

→ [Portail ITC](#)



Faire des affaires avec honnêteté et équité

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Nous collaborons étroitement avec des fournisseurs dans le monde entier pour nous assurer qu'ils respectent les mêmes normes éthiques que nous.

Nos fournisseurs ne sont pas de simples prestataires : ce sont des partenaires dans la fourniture de solutions sûres, innovantes et durables à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous attendons de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale qu'elle partage notre engagement en matière d'éthique, d'intégrité et de conformité.

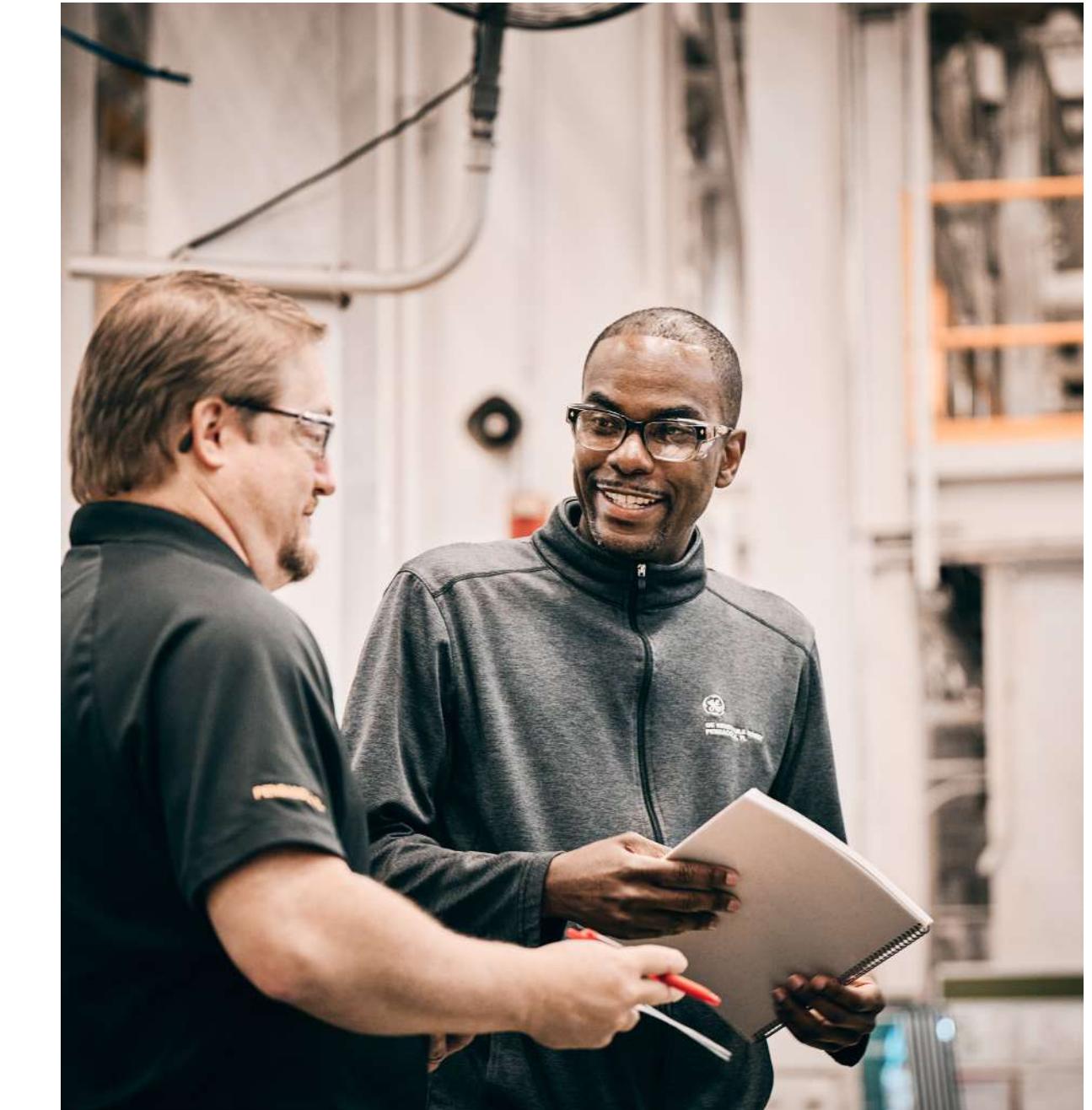
Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits humains fondamentaux, traitent leurs employés de manière équitable, offrent un environnement de travail sûr et sain, et suivent des processus équitables pour remporter des contrats.

Notre équipe d'approvisionnement s'assure que les fournisseurs répondent à nos attentes grâce à une diligence raisonnable, une surveillance continue et le respect de notre Guide d'intégrité des fournisseurs. Mais l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement est la responsabilité de tous. Les employés en dehors du service d'approvisionnement ont un rôle à jouer dans l'identification et la remontée des problèmes lorsqu'ils constatent des anomalies.

Nous ne faisons appel qu'à des fournisseurs qui partagent notre engagement en matière d'intégrité, qui sont qualifiés pour fournir les biens et services pour lesquels ils sont sélectionnés et qui respectent toutes les lois et tous les règlements applicables ainsi que les politiques de GE Vernova.

Nous devons :

- ✓ Être attentifs aux signaux d'alerte potentiels tels que : conditions de travail dangereuses, dommages environnementaux ou signes de violation des droits humains sur les sites des fournisseurs
- ✓ Ne jamais partager d'informations confidentielles ou de données personnelles avec les fournisseurs, sauf si un accord de confidentialité approprié est en place
- ✓ Adresser toutes les questions, préoccupations ou activités liées aux fournisseurs au contact approprié du service d'approvisionnement et suivre nos politiques d'approvisionnement et d'achat



Liens et documents

- Politique en matière de relations avec les fournisseurs
- Guide de l'intégrité des fournisseurs
- Politique de respect en milieu de travail
- Politique en matière des droits humains



Faire des affaires avec honnêteté et équité

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS GOUVERNEMENTALES

Sans exception, nous respectons les lois et réglementations mondiales ainsi que les politiques de l'entreprise lorsque nous traitons avec des entités gouvernementales.

Dans le cadre de sa mission visant à électrifier pour prospérer et décarboner, GE Vernova collabore avec des entités gouvernementales aux États-Unis et dans le monde entier. Dans cet environnement hautement réglementé, il est essentiel de maintenir une approche éthique et transparente dans nos engagements. Différents pays et régions ont des lois spécifiques sur l'approvisionnement, nous devons donc veiller tout particulièrement à les comprendre et à les respecter.

Nous ne nous engageons dans des activités gouvernementales qu'après avoir consulté le service juridique. Nous suivons également un code de diligence strict, que nous passions des contrats directement ou indirectement avec un gouvernement ou une entité liée au gouvernement.

Nous nous engageons à respecter toutes les conditions contractuelles, lois et réglementations applicables à GE Vernova lorsque nous travaillons avec des gouvernements, et nous restons honnêtes et précis dans nos relations avec tous les gouvernements ou entités liées au gouvernement. Nous maintenons des contrôles et des procédures axés sur nos activités commerciales avec les gouvernements, qui sont conçus pour garantir notre conformité continue.

Q

Un ingénieur du gouvernement américain rencontré lors d'une précédente mission propose de me donner des informations sur les critères spécifiques utilisés par le gouvernement pour un projet à venir. Il souhaite que nous ayons une chance équitable d'obtenir le contrat. Puis-je accepter cette offre ?

Pas sans avoir déterminé au préalable s'il a obtenu l'autorisation expresse du représentant gouvernemental ayant autorité. Si c'est le cas, vous devez documenter la conversation par écrit et consulter le service juridique avant toute démarche.

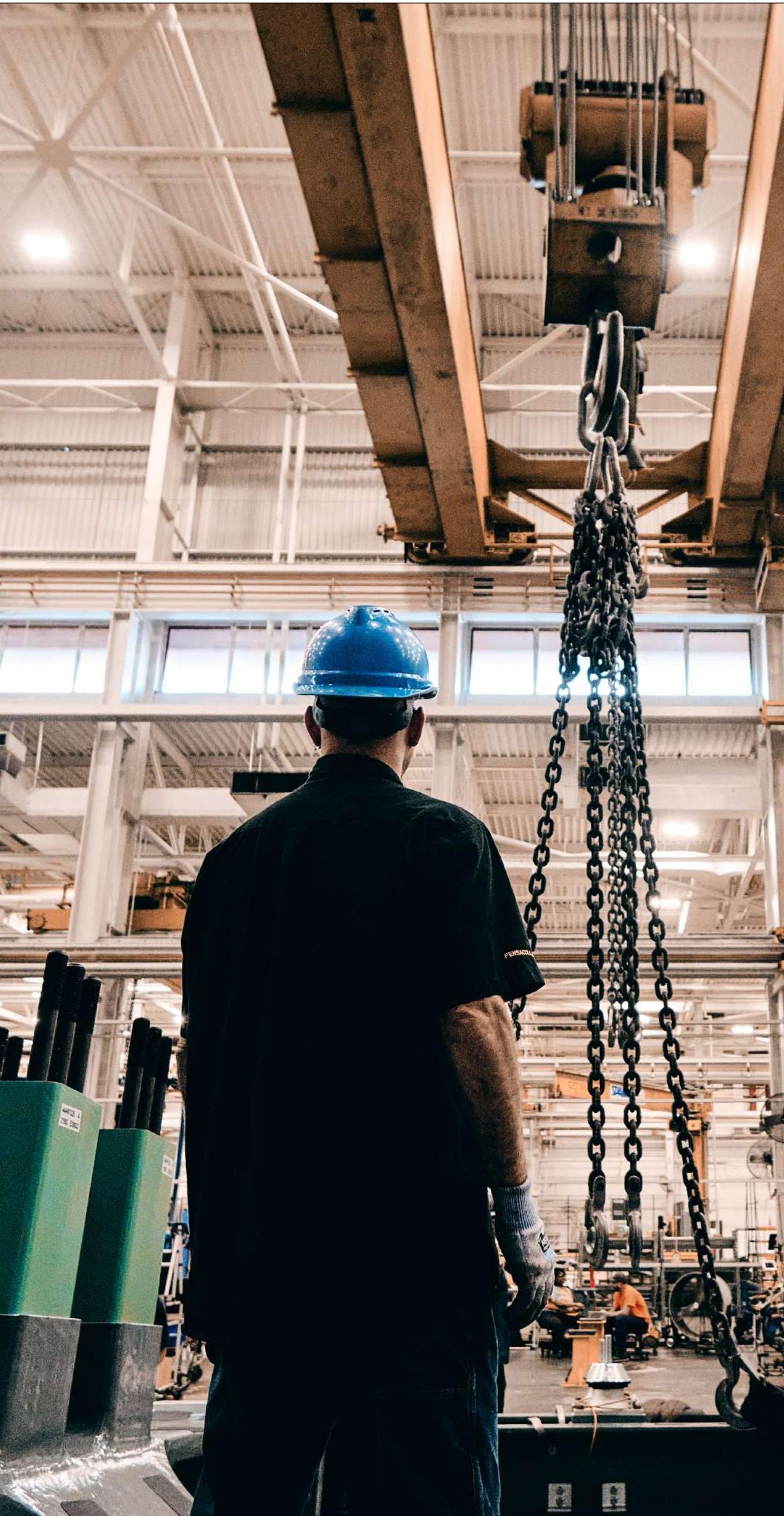


Qu'est-ce qu'une entité gouvernementale ?

Le terme entité gouvernementale désigne tout gouvernement fédéral, étatique ou local, ainsi que tout département, agence ou organisme qui appartient ou qui est contrôlé par un gouvernement (par exemple, une entreprise publique ou contrôlée par l'État). Cela inclut également les organisations internationales publiques, telles que l'ONU et la Banque mondiale, et les partis politiques. Les entreprises privées fournissant des services publics (comme les services d'électricité ou d'eau) peuvent également être soumises à des règles de marchés publics. Nous respectons toutes les réglementations applicables en matière de marchés publics, qu'elles concernent GE Vernova, nos clients ou nos fournisseurs.

Liens et documents

[Politique de collaboration avec les gouvernements](#)



RENFORCER NOTRE RESPONSABILITÉ

Nous sommes tous responsables de la sécurité et de la sûreté sur nos lieux de travail.

Ensemble, nous nous engageons à protéger nos collaborateurs, notre environnement, les communautés dans lesquelles nous opérons, ainsi que la sécurité de nos opérations et de nos données. Nous ne commençons à travailler que lorsque la sécurité est assurée, et nous arrêtons de travailler lorsqu'elle n'est pas garantie.



Renforcer notre responsabilité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre mission d'électrification pour assurer la prospérité et la décarbonation du monde n'a jamais été aussi vitale. Nous contribuons à bâtir un système électrique plus durable, qui alimente les économies, soutient les communautés et fournit l'électricité indispensable à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie.

Le développement durable est au cœur de notre identité. Guidés par notre politique de développement durable et en nous appuyant sur les quatre piliers que sont l'électrification, la décarbonation, la conservation et la prospérité, nous progressons vers un avenir énergétique plus propre et plus résilient. Chaque pilier représente un engagement précis : élargir l'accès à l'électricité durable, réduire les émissions de carbone, préserver les ressources naturelles et favoriser la sécurité, l'équité et la responsabilité sur les lieux de travail et dans les communautés.

À travers ces engagements, nous intégrons le développement durable dans notre façon d'innover, d'opérer et de servir nos clients. C'est ainsi que nous remplissons notre mission et créons un impact durable sur les personnes, la planète et les générations futures.



Liens et documents

↗ Politique de développement durable

↗ Site Web consacré au développement durable



Renforcer notre responsabilité

DROITS HUMAINS

Nous restons vigilants afin de respecter les normes en matière de droits humains partout où nous travaillons.

GE Vernova contribue à la production d'électricité dans le monde entier, dans les économies développées, en développement et émergentes. Nous devons donc veiller à ce que tous les acteurs de notre entreprise et de notre chaîne de valeur soient traités de manière équitable et avec dignité.

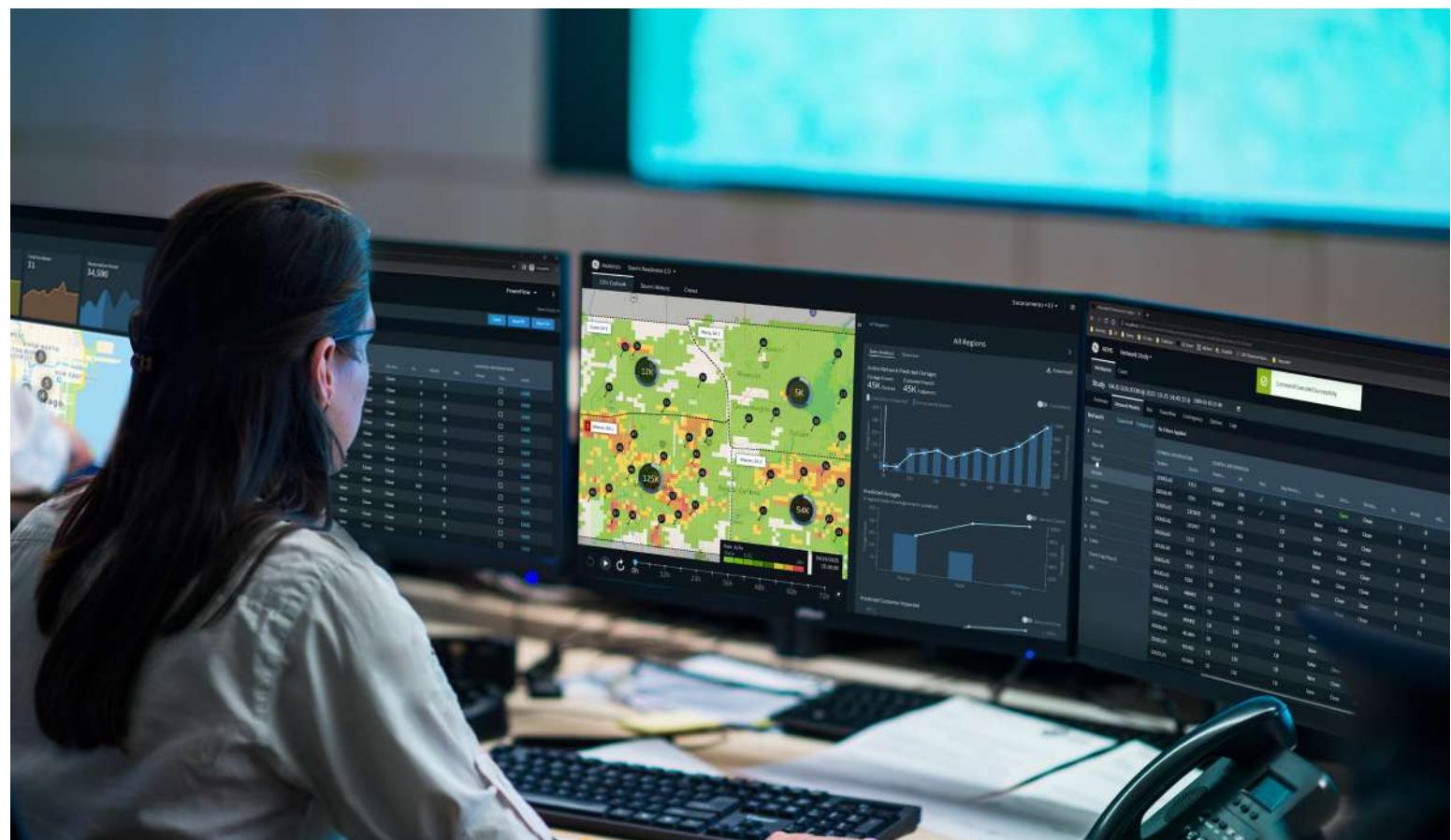
Nous nous engageons à offrir des conditions de travail décentes et sûres, la liberté d'association, l'absence de travail forcé ou de travail des enfants, ainsi que le respect de la sécurité, de la dignité et de la gestion environnementale de la communauté au sein de notre entreprise, parmi nos fournisseurs, nos sous-traitants et nos partenaires commerciaux.

Si nous constatons un manquement à ces engagements, nous devons le signaler à un responsable ou via l'un des canaux de signalement ouvert.

Situations à signaler :

- ✓ Les employés qui semblent avoir moins de 16 ans ou ne pas respecter l'âge légal de travail local, lorsque celui-ci est plus élevé
- ✓ Les conditions de travail dangereuses ou les conditions de vie insalubres
- ✓ Responsables d'équipe qui vous empêchent d'interagir avec les travailleurs

- ✓ Les signes de harcèlement, d'intimidation, de discrimination ou de violence sur le lieu de travail
- ✓ Rumeurs de pratiques injustes ou illégales telles que les frais de recrutement pour les emplois, non-paiement des salaires, ou absence de pauses adéquates, ou le fait d'être contraint de travailler, par exemple par la confiscation du passeport



Liens et documents

- Politique en matière des droits humains
- Déclaration de principes sur les droits humains de GE Vernova
- Guide d'intégrité GE Vernova à l'attention des fournisseurs, prestataires et consultants : Le Code de Conduite des fournisseurs de GE Vernova

Renforcer notre responsabilité

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

En accordant la priorité à la sécurité et au bien-être, partout où nous travaillons, chaque jour, nous contribuons à notre réussite.

Nos politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS) sont conçues pour assurer la sécurité et le bien-être de tous et pour garantir que toutes les personnes qui travaillent pour nous ou en notre nom rentrent chez elles en toute sécurité à la fin de la journée.

Nous respectons toutes les lois ESS applicables à nos activités et nous développons des pratiques de travail sûres que chacun doit suivre afin d'éviter les accidents. Nous évaluons et gérons les risques ESS chaque fois que nous planifions une nouvelle activité, qu'il s'agisse de concevoir un nouveau produit, de pénétrer un nouveau marché, de construire une nouvelle installation, d'appliquer les principes Lean à nos lignes de production existantes ou d'acquérir une nouvelle entreprise.

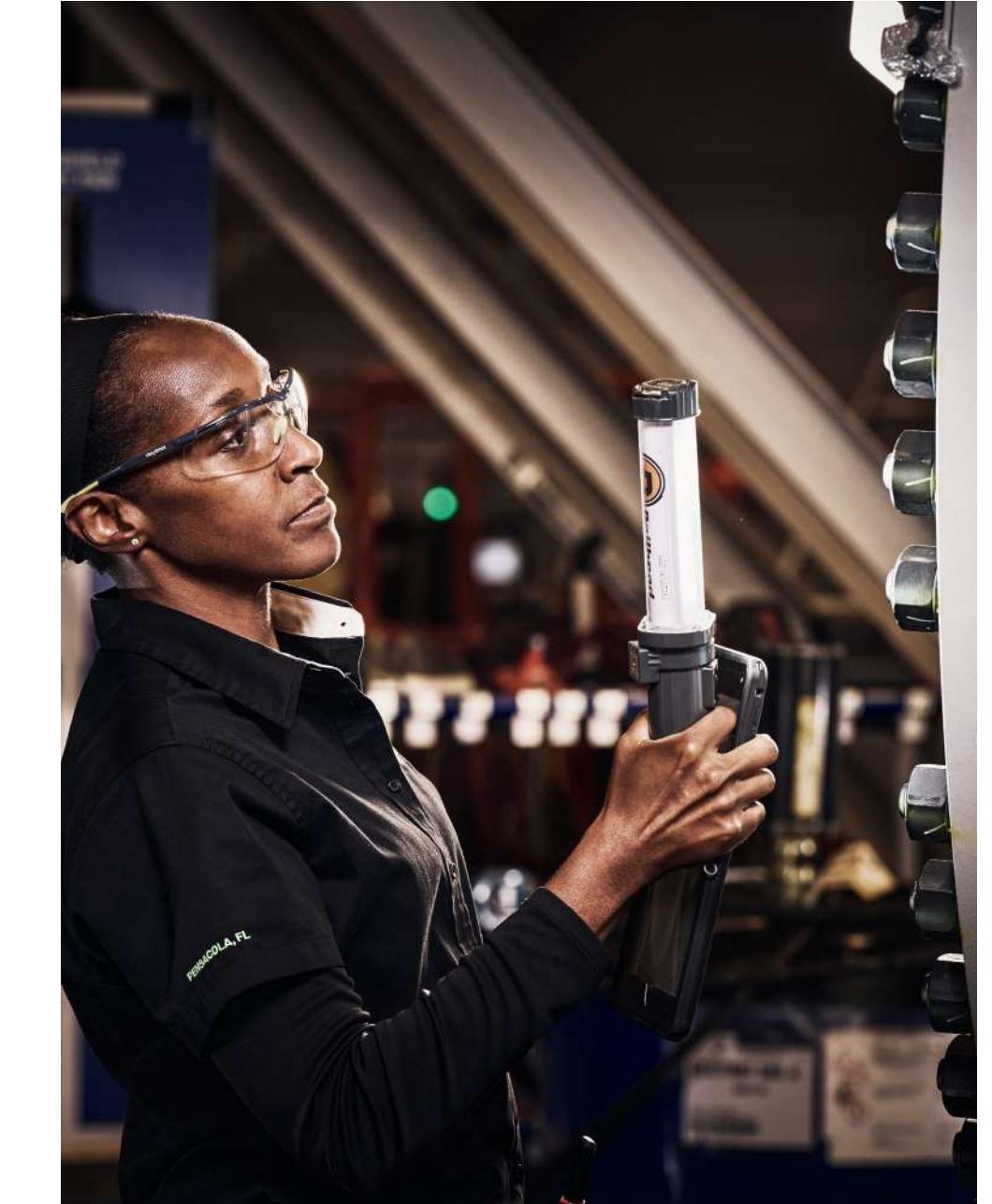
Nous contribuons tous à la sécurité de chacun en :

- ✓ Suivant nos règles de sécurité
- ✓ Suivant toutes les sessions de formation ESS dans les délais impartis
- ✓ Suivant nos processus pour identifier les problèmes ESS sur les sites
- ✓ Arrêtant tout travail qui semble dangereux ou dont vous n'êtes pas sûr, y compris hors site

Signaux d'alerte ESS à signaler

Par exemple :

- ⚠ Manquements en matière de sécurité et de préparation aux situations d'urgence
- ⚠ Outils ou équipements mal entretenus
- ⚠ Absence ou défectuosité des équipements de protection, y compris les protections des machines ou les équipements de protection individuelle
- ⚠ Conduite dangereuse
- ⚠ Non-utilisation des procédures de verrouillage/étiquetage (LOTO) ou de protection contre les chutes
- ⚠ Déchets ou produits dangereux qui ne sont pas correctement utilisés, manipulés ou éliminés



Liens et documents

- Politique portant sur l'environnement, la santé et la sécurité
- Règles vitales de sécurité
- Portail ESS



Renforcer notre responsabilité

SÉCURITÉ

Nous protégeons ce qui compte le plus - nos collaborateurs - quel que soit leur lieu de travail.

Nous voulons que tous ceux qui travaillent pour GE Vernova ou qui travaillent pour notre compte se sentent en sécurité au travail, que ce soit au bureau, sur un site ou en déplacement. Nous ne tolérons aucune menace ni aucun acte de violence, ni quoi que ce soit qui puisse compromettre le sentiment de sécurité, et si nous en sommes témoins, nous devons le signaler.



Avant tout voyage professionnel, les employés doivent vérifier et mettre à jour leurs coordonnées d'urgence figurant dans leur profil de voyage GE Vernova personnel. Et lorsqu'ils voyagent, les employés doivent toujours rester attentifs à leur environnement. En cas d'événement (naturel ou d'origine humaine) susceptible de présenter un risque pendant le déplacement, nous vérifions que les employés sont en sécurité. Si nous ne parvenons pas à les joindre, nous contacterons la personne à joindre en cas d'urgence tout en continuant à surveiller la situation.

Nos équipes de sécurité mondiales sont disponibles 24h/24, 7j/7 pour toute préoccupation.

Q

Un collègue m'a dit qu'il avait perdu son badge, mais m'a demandé de le laisser entrer dans le bâtiment pour éviter d'avoir à le signaler. Dois-je le laisser entrer ?

Non, vous devez l'orienter vers le service de sécurité du site. Même si vous connaissez et faites confiance à cette personne, les badges d'accès sont attribués individuellement pour une raison : ils permettent de garantir la sécurité de nos installations. En cas de perte d'un badge, celle-ci doit être signalée immédiatement afin qu'il puisse être désactivé et remplacé. Laisser quelqu'un contourner le système, même pour lui rendre service, constitue une violation des protocoles de sécurité et peut exposer le site à des risques inutiles.

Liens et documents

- Politique de sécurité
- Équipe de gestion des risques et crises de sécurité (SRCM)
- Sécurité des déplacements GE Vernova



Renforcer notre responsabilité

QUALITÉ

Il est de notre responsabilité de fournir des produits et services sûrs, conformes et durables qui répondent aux besoins de nos employés, clients et parties prenantes.

Nous donnons la priorité à la sécurité, à la qualité, à la livraison et au coût, dans cet ordre. Nous nous engageons à respecter ces principes en commençant le travail uniquement lorsque c'est sûr et après avoir mis en place des contrôles de qualité. Nous nous engageons à respecter ces principes en commençant le travail uniquement lorsque les conditions de sécurité sont réunies et après avoir mis en place des contrôles de qualité. Notre objectif est que toutes les fonctions de la chaîne de valeur (commerciale, conception, achat, construction, exécution) agissent dans un esprit de zéro défaut, tant dans les domaines de la fabrication que dans les autres domaines.

Chacun a un rôle pour garantir des produits de haute qualité à nos clients. Nous devons respecter les lois et réglementations relatives à la sécurité, à la qualité et à la performance de nos produits, ainsi que les politiques, procédures et normes de GE Vernova.

Nous adoptons la Sécurité, la Qualité, la Livraison et le Coût (SQDC), dans cet ordre, comme boussole, alors que nous nous mettons au défi de nous améliorer chaque jour.

SÉCURITÉ

GE Vernova vise à offrir un environnement de travail sûr à nos employés et partenaires,

QUALITÉ

livraison de produits et services de qualité

LIVRAISON

à temps pour nos clients, et

COÛT

augmentez la marge pour nos actionnaires.

Nous ne devons jamais contourner les contrôles qualité ni prendre de raccourcis qui pourraient compromettre nos produits et services ou notre culture d'intégrité. Si nous constatons des défauts dans un produit ou un processus, ou des signes d'écart susceptibles de compromettre la sécurité ou l'intégrité de nos produits ou services, nous ne devons jamais supposer que quelqu'un d'autre s'en occupera ; nous devons au contraire cesser immédiatement le travail et signaler notre préoccupation à un responsable, à un dirigeant ou à l'équipe Éthique et Conformité.

Liens et documents

→ [Politique en matière de qualité](#)





Renforcer notre responsabilité

TENUE RIGOUREUSE DES REGISTRES

Tenir des registres financiers et opérationnels précis est une pratique essentielle de l'entreprise, conforme à nos valeurs et aux exigences légales.

La tenue des registres est l'un des nombreux moyens qui nous permettent d'exercer nos activités avec intégrité. Des registres précis des performances, des états financiers, des rapports de sécurité, de la qualité et autres sont nécessaires pour répondre aux exigences légales et réglementaires et aux attentes des actionnaires.

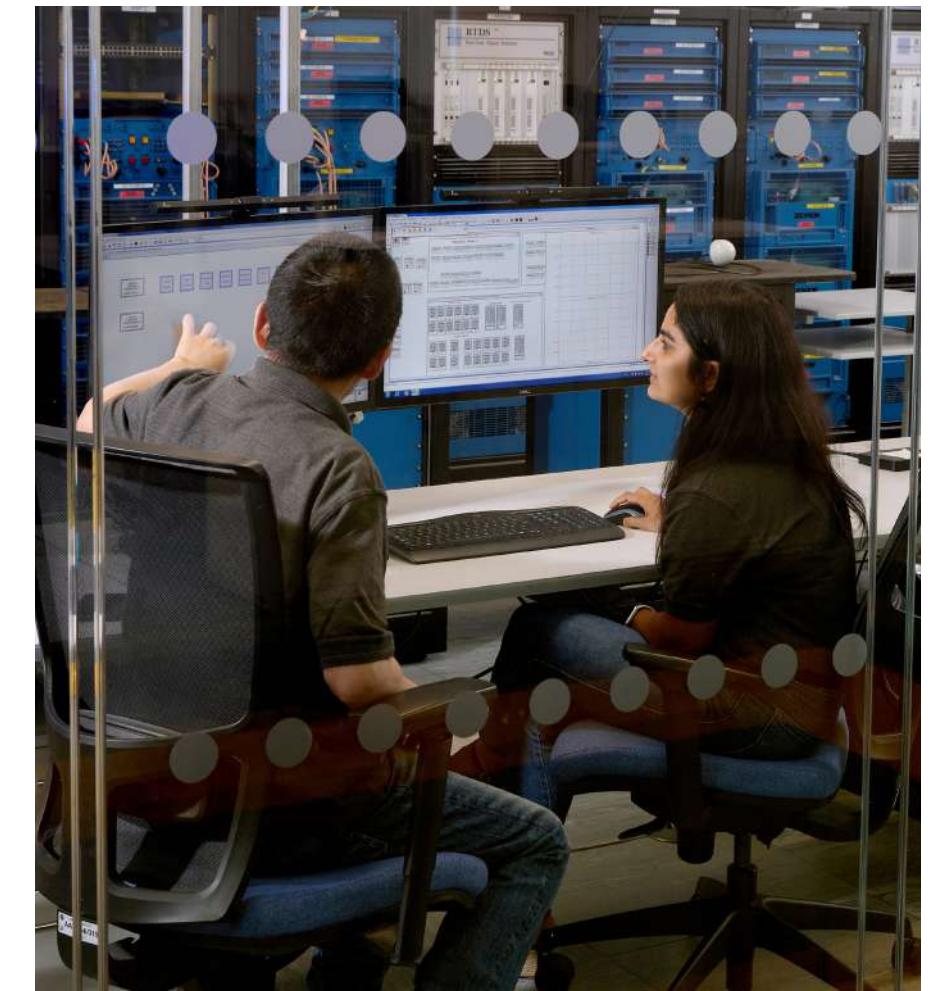
GE Vernova est tenue de créer, de tenir à jour et de communiquer des registres financiers et commerciaux précis. Nous ne falsifions ni ne déformons aucun registre, compte ou transaction. Chacun d'entre nous, à tous les niveaux de l'entreprise, a la responsabilité de garantir l'exactitude de tous les documents commerciaux et financiers de l'entreprise.

Prévention et signalement des fraudes

Déformer ou dissimuler intentionnellement des faits, ou aider quelqu'un à le faire, constitue une fraude. Les actes tels que le vol, la fraude, le détournement de fonds, l'extorsion ou l'utilisation abusive des biens de l'entreprise enfreignent la loi et la politique de GE Vernova. La fraude compromet la confiance et l'intégrité de nos rapports financiers. Si vous êtes témoin ou soupçonnez un acte frauduleux, signalez-le immédiatement à votre responsable hiérarchique, au service des ressources humaines, au service Éthique et Conformité ou à l'un des canaux de signalement ouvert.

En pratique

- ✓ Enregistrer les transactions et les événements avec précision et rapidité
- ✓ Signaler toute anomalie entre les résultats financiers et la performance réelle
- ✓ Ne jamais saisir de données ou établir de rapports faux ou trompeurs
- ✓ Suivre nos politiques et faire preuve de discernement lorsque nous engageons des dépenses au nom de l'entreprise



Liens et documents

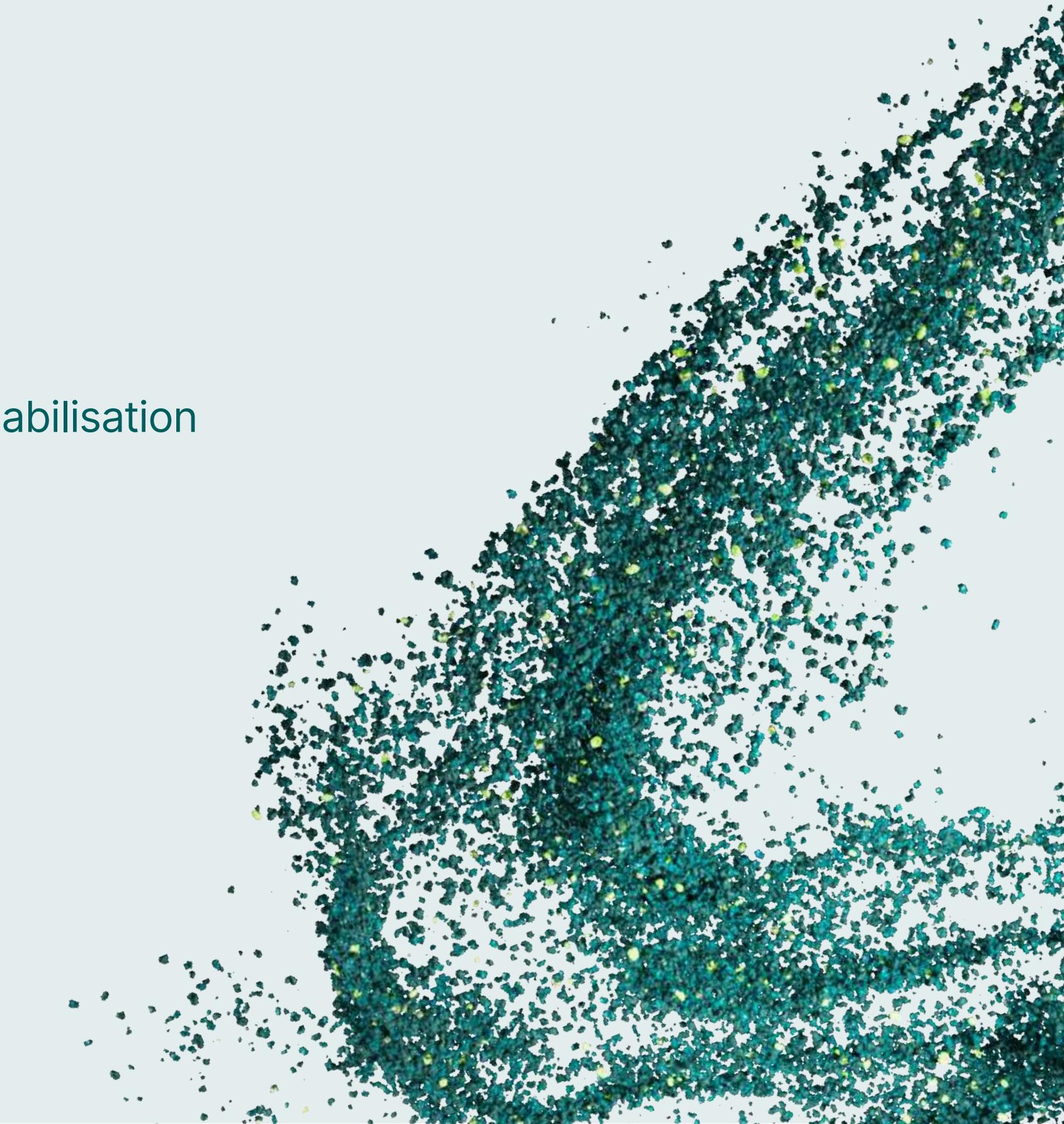
- Politique de signalement et de tenue de registres



PROTÉGER L'ENTREPRISE, NOS COLLEGUES, ET SOI-MEME

Protéger notre entreprise et notre culture de responsabilisation profite à tous.

Agir de manière appropriée pour GE Vernova commence par le respect scrupuleux de toutes les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays où nous exerçons nos activités, l'adhésion aux politiques de l'entreprise et le respect de nos principes d'intégrité et de responsabilité. La responsabilité ne consiste pas seulement à connaître et à comprendre les règles, mais aussi à prendre le temps de s'assurer que toute l'équipe les respecte chaque jour.





Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

PROTECTION DES INFORMATIONS

Nous utilisons les informations concernant notre entreprise, nos clients, nos employés et nos fournisseurs de manière responsable et nous les conservons en toute sécurité.

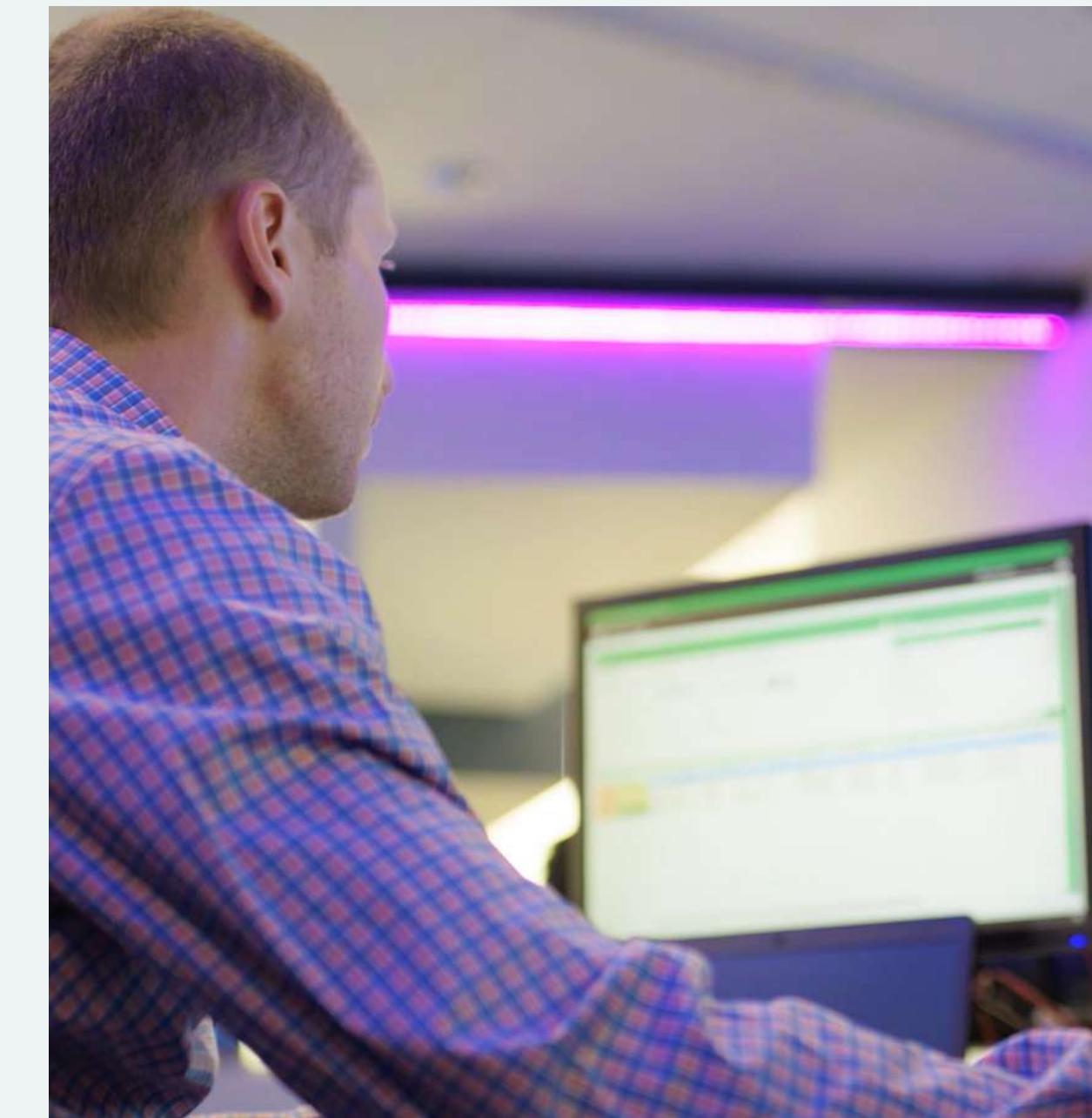
La manière dont nous traitons les informations confidentielles de GE Vernova et les informations qui nous ont été confiées par des tiers est essentielle pour établir et maintenir des relations avec nos partenaires commerciaux.

Cela signifie que nous n'utilisons que des systèmes et des appareils de travail approuvés pour effectuer le travail de GE Vernova et traiter les informations confidentielles, et que nous ne laissons pas ces appareils sans surveillance dans les espaces publics. Nous suivons également des pratiques rigoureuses, telles que la protection des identifiants de connexion, la création de mots de passe robustes et leur modification régulière, et en ne partageant pas nos ressources d'information avec des personnes ne travaillant pas pour GE Vernova.

Q

Je suis loin de mon ordinateur portable GE Vernova et j'ai besoin de contacter un collègue au sujet d'un projet sur lequel nous travaillons. Puis-je lui envoyer un e-mail depuis mon compte de messagerie personnel ?

Non. Pour les communications professionnelles avec vos collègues, clients ou fournisseurs, ou pour vous envoyer des documents incluant des informations confidentielles de GE Vernova (lorsque vous y êtes autorisés), vous devez utiliser votre compte de messagerie GE Vernova. Si vous n'avez pas accès à votre messagerie GE Vernova, envisagez d'autres options sécurisées, telles que des outils de collaboration approuvés, ou attendez de pouvoir accéder à votre compte professionnel.



Liens et documents

- Politique d'utilisation adéquate
- Politique relative à la cybersécurité
- Politique relative à la classification, à l'étiquetage et au traitement des informations confidentielles
- Engagement pour la protection des informations personnelles



Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

IA ET IA GÉNÉRATIVE

Comme tous les outils nouveaux et en développement, l'IA doit être utilisée de manière responsable.

L'intelligence artificielle (IA) offre un potentiel considérable pour accélérer notre mission : électrifier pour prospérer et décarboner. Nous utilisons des outils accessibles au public et développons nos propres outils d'IA générative pour des cas d'utilisation spécifiques afin d'améliorer notre façon de travailler.

Nous nous engageons à utiliser les technologies d'IA de manière sûre, éthique et responsable. Compte tenu de l'évolution rapide de ce domaine et des risques inhérents à la confidentialité et à l'intégrité des données associés aux plateformes d'IA publiques, nous respectons strictement les politiques internes et les directives en constante évolution concernant la sécurité des données. Nous n'utilisons que des applications d'IA approuvées et nous nous abstenons d'entrer des informations confidentielles ou exclusives de GE Vernova, des données de tiers ou des informations personnelles sensibles dans des plateformes d'IA publiques.

Cette approche rigoureuse garantit que notre adoption de l'IA est conforme à nos valeurs et répond également aux exigences réglementaires, tout en préservant les intérêts de notre entreprise, de nos employés et de nos partenaires commerciaux.

À quoi peuvent servir les outils d'IA publics ?

- ✓ Fournir ou résumer du contenu déjà accessible au public
- ✓ Rédiger des modèles, comme une lettre de remerciement à un fournisseur
- ✓ Générer des idées sur des sujets non confidentiels (ex.: restaurants populaires pour les activités d'équipe)
- ✓ Automatiser des tâches répétitives dans des feuilles de calcul sans aucune information sensible ou confidentielle (ex.: « Écrire une macro Excel qui supprimera les doublons de la première colonne de données »)

Q J'envisage d'utiliser une plateforme d'IA publique pour rédiger une présentation résumant les tendances récentes du secteur. Puis-je saisir certaines informations et données de l'entreprise qui ont été largement diffusées lors d'une récente réunion de tous les employés afin d'obtenir un résultat plus personnalisé ?

Non. Même si les informations semblent non sensibles, le partage d'informations ou de données exclusives de l'entreprise avec des plateformes d'IA publiques peut exposer nos informations confidentielles à des parties externes, ce qui peut nuire à notre compétitivité. Les outils d'IA publics doivent être utilisés uniquement avec des informations publiques ou non confidentielles.



Bon à savoir

En cas de doute sur le partage d'une information dans un outil d'IA, obtenez l'avis de votre responsable hiérarchique ou de l'équipe de la cybersécurité.

Liens et documents

→ [Ressources AI](#)

→ [Politique relative à l'IA générative](#)



Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

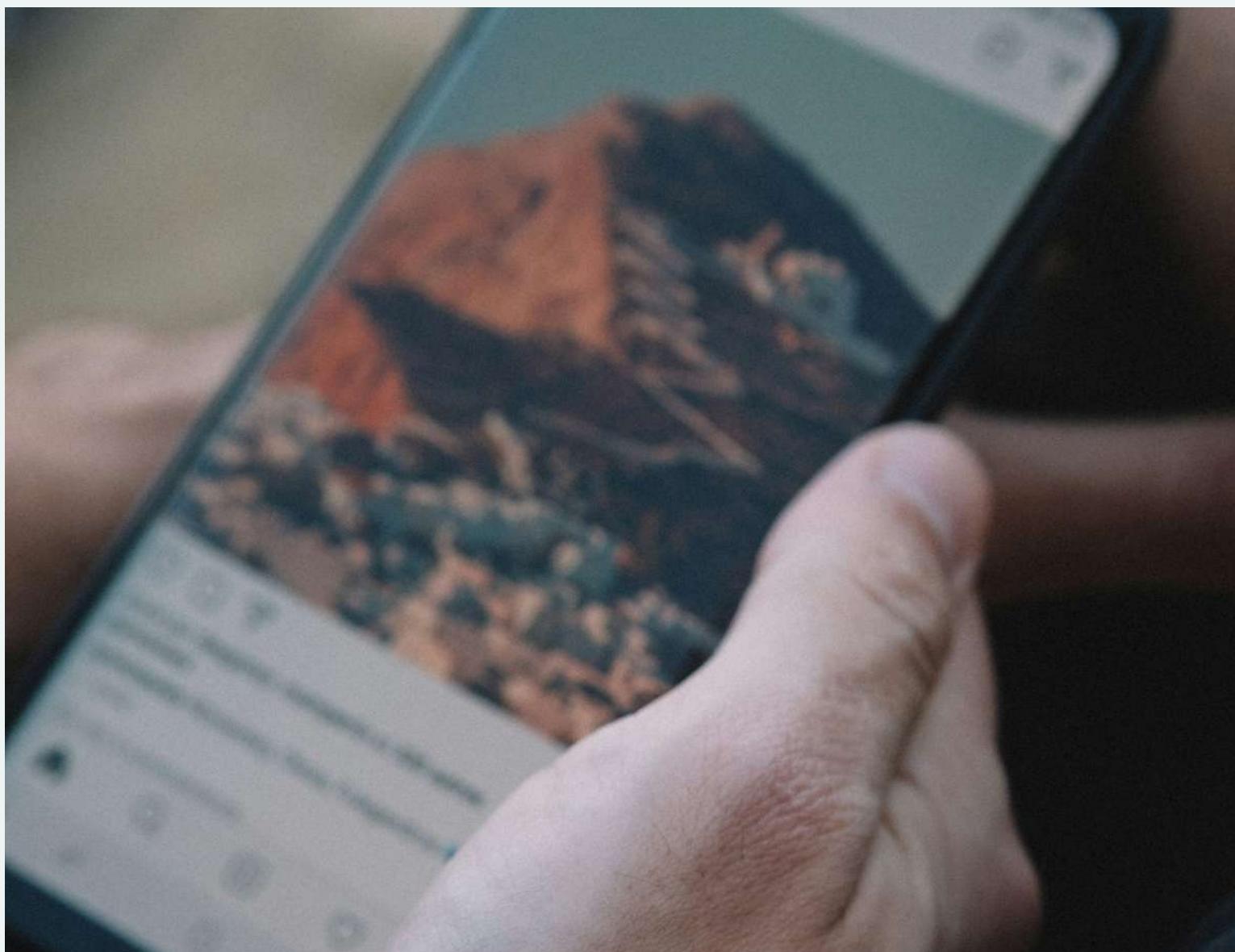
RÉSEAUX SOCIAUX

Nous formons toujours une seule et même équipe, même en ligne, et notre comportement en ligne doit refléter le même professionnalisme, la même intégrité et le même respect qui guident nos interactions sur le lieu de travail.

Les réseaux sociaux peuvent contribuer à renforcer notre image de marque et nos relations de travail, par exemple en amplifiant les réalisations de l'entreprise, en mettant en avant les événements de nos partenaires ou en mentionnant des collègues dans des publications de groupe.

En publiant sur leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux, les employés doivent garder à l'esprit que leurs activités publiques peuvent être associées à GE Vernova. Lorsqu'un employé s'identifie comme employé de GE Vernova ou peut raisonnablement être perçu comme s'exprimant au nom de l'entreprise, il agit en tant que porte-parole. Dans ces cas, il doit publier uniquement les contenus conformes à notre position et adaptés au domaine public.

Les employés sont tenus d'agir de manière professionnelle et respectueuse. Ils doivent protéger les informations confidentielles et exclusives de GE Vernova dans toutes leurs publications sur toutes les plateformes sociales.



Liens et documents

- ⇒ [Accord sur les innovations de salariés et les informations propriétaires](#)
- ⇒ [Lignes directrices pour la gestion de votre présence en ligne](#)
- ⇒ [Politique d'utilisation adéquate](#)
- ⇒ [Politique de respect au travail](#)



Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

CYBERSÉCURITÉ

Nous protégeons nos systèmes, nos réseaux et nos appareils afin de protéger nos opérations, nos données et chacun d'entre nous.

La cybersécurité joue un rôle essentiel dans l'amélioration des solutions numériques de notre gamme de produits, ainsi que dans nos propres opérations. Nous sommes tous responsables de la protection des systèmes, réseaux et appareils de GE Vernova contre les cybermenaces telles que le piratage, l'hameçonnage, les demandes de rançon et autres attaques.



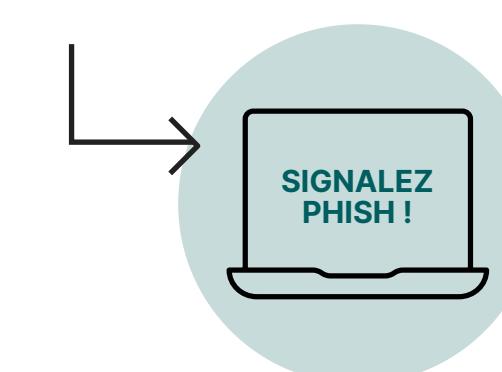
En pratique

Les systèmes et appareils de GE Vernova sont destinés à un usage professionnel uniquement, c'est pourquoi nous gardons à l'esprit les points suivants :

- ✓ Seules les applications fiables doivent être installées sur les systèmes et appareils de GE Vernova ;
- ✓ Les liens et les pièces jointes dans les e-mails doivent être vérifiés attentivement avant d'être ouverts ;
- ✓ Les comptes personnels d'e-mails ou les appareils non approuvés ne doivent pas être utilisés ; et
- ✓ Les informations de GE Vernova ne doivent être partagées que sur des canaux sécurisés et approuvés

Q J'ai reçu un e-mail concernant une mise à jour du système demandant de confirmer mes identifiants de connexion en cliquant sur un lien. Comment savoir s'il s'agit d'un courriel légitime ?

Il s'agit d'une tactique d'hameçonnage courante. Si quelque chose vous semble urgent, menaçant ou inhabituel, en particulier lorsqu'il s'agit de partager vos identifiants, il est préférable de vérifier d'abord via un canal fiable.



Ne cliquez jamais sur des liens et n'ouvrez jamais les pièces jointes provenant d'e-mails inattendus ou suspects, même s'ils semblent provenir de l'entreprise. Signalez plutôt le message en cliquant sur le bouton « Signaler un hameçonnage » dans votre messagerie Outlook.

Liens et documents

- Politique relative à la cybersécurité
- Portail de cybersécurité



Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Nous valorisons la confiance que les autres nous accordent en respectant leurs informations personnelles.

Le respect de la vie privée est essentiel pour préserver la confiance que nos clients et partenaires placent en GE Vernova.

Nous respectons les lois sur la protection des données personnelles ainsi que l'engagement de GE Vernova en matière de confidentialité. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux lois et réglementations en matière de protection de la vie privée et des données. Les données personnelles ne doivent être consultées que si elles sont essentielles à notre rôle, conservées uniquement pendant la durée nécessaire, puis supprimées de manière sécurisée.

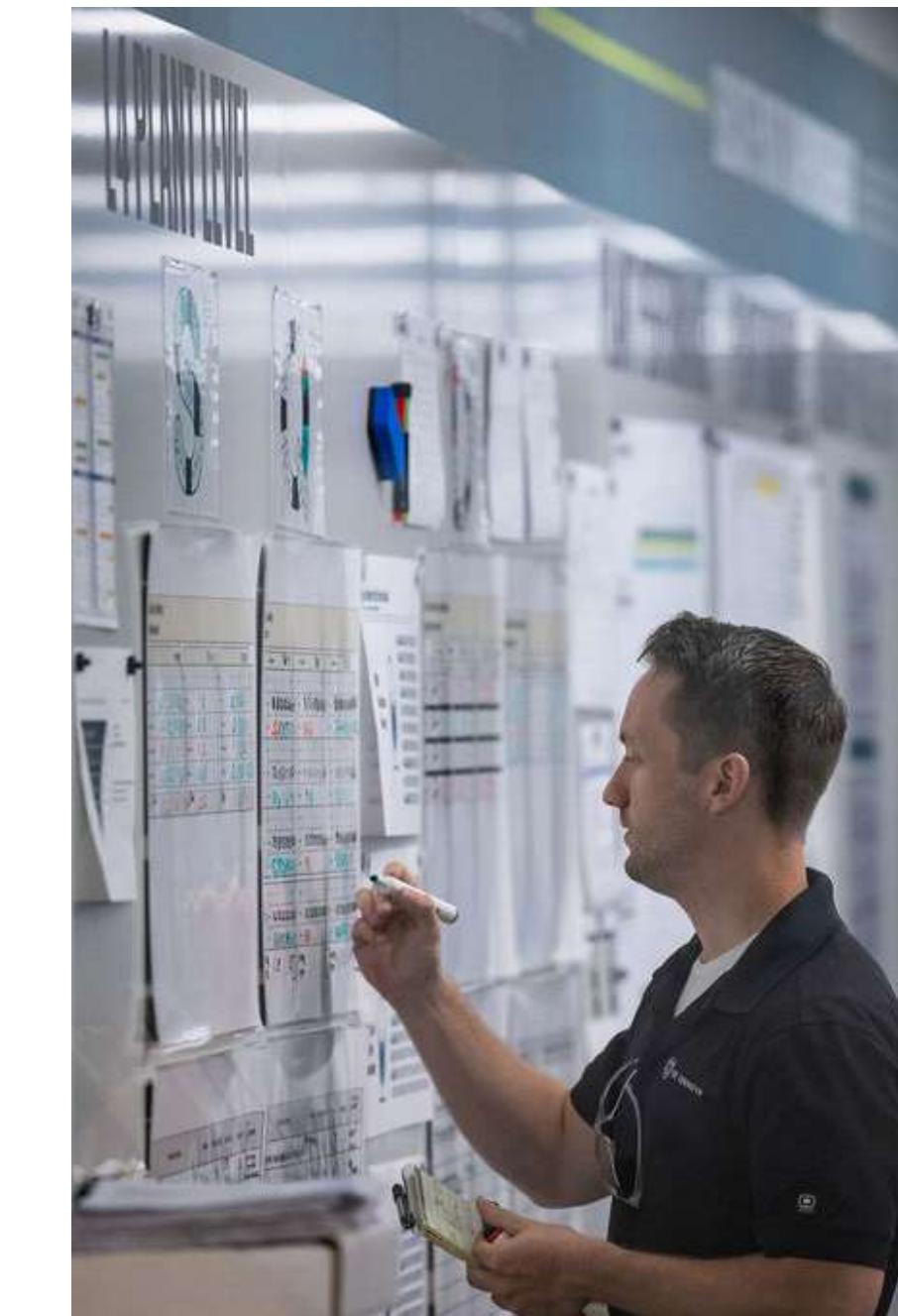
Si vous rencontrez des risques ou des incidents impliquant des informations personnelles, vous devez les signaler sans délai. Les signalements peuvent être effectués via un rapport de confidentialité, à votre responsable hiérarchique, au responsable de la protection des données personnelles de l'entreprise ou via n'importe quel canal de signalement ouvert.

La protection des données personnelles est une responsabilité partagée par tous nos employés. Ces principes nous aident à maintenir la confiance, à protéger les droits des individus et à préserver l'intégrité de nos opérations.

Q

Je participais à un projet et j'ai constaté que j'avais toujours accès à un dossier contenant les données relatives à la rémunération des employés dans le cadre d'une fonction précédente. Je ne l'utilise pas actuellement, mais je pense qu'il pourrait être utile pour des analyses futures. Puis-je en conserver une copie au cas où ?

Non. Les informations personnelles ne doivent être consultées, utilisées ou partagées que lorsqu'il existe un besoin professionnel clair et légitime. Conserver ces données enfreint les normes de confidentialité de l'entreprise et peut constituer une violation des exigences légales. Si vous n'avez plus besoin d'y accéder, informez votre responsable ou le propriétaire des données concernées afin que vos droits d'accès soient révoqués.



Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

C'est toute donnée permettant d'identifier une personne, notamment son nom, son numéro d'employé, son adresse personnelle ou les détails de sa rémunération.

Liens et documents

- [Engagement de GE Vernova en matière de protection des informations personnelles](#)
- [Signaler un problème lié à la confidentialité des données](#)
- [Les Responsables de la protection des données personnelles de l'Entreprise](#)



Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La protection de nos innovations et de notre marque nous aide à conserver notre avantage concurrentiel.

Nous employons des personnes talentueuses à travers le monde dans divers domaines, notamment l'ingénierie, la fabrication, la recherche, les opérations, le commerce et bien d'autres encore. Ensemble, nous créons des produits et des services qui nous confèrent un avantage concurrentiel, que nous protégeons grâce aux droits de propriété intellectuelle (PI).

La PI de GE Vernova constitue le socle de ce que nous concevons, fabriquons et utilisons. Exploiter l'énergie pour changer le monde signifie investir dans notre PI et la protéger. Nos documents d'ingénierie et autres contenus techniques doivent être correctement classifiés, étiquetés et traités. Et si nous développons quelque chose de nouveau, d'innovant ou d'utile pour GE Vernova, nous en informons rapidement le service juridique afin de le protéger par des droits de PI appropriés.

Au-delà de notre technologie, la PI de GE Vernova comprend notre marque, le nom et le logo GE Vernova, ainsi que d'autres marques et logos que nous utilisons pour identifier de manière unique nos produits et services dans le monde entier. L'utilisation et la protection appropriées de ces marques dans nos communications et notre marketing contribuent à renforcer notre position et notre réputation dans le secteur.

Nous respectons également les droits de PI valides d'autrui et prenons des mesures pour éviter toute violation. Cela implique, par exemple, de veiller à ne pas utiliser les informations provenant d'anciens employeurs dans le cadre de notre travail chez GE Vernova.



Ce qui constitue de notre propriété intellectuelle

La PI comprend les innovations, les inventions, les processus de fabrication, nos marques, nos plans d'affaires, nos supports marketing, nos logiciels, nos graphiques, nos photographies exclusives, les spécifications de nos produits, l'empreinte de nos fournisseurs et l'historique des achats de nos clients, qui sont tous protégés par des brevets, des secrets commerciaux, des marques commerciales, des droits d'auteur et des dessins et modèles. La PI développée pendant l'emploi chez GE Vernova reste la propriété de la société.

Liens et documents

- Politique en matière de propriété intellectuelle
- Politique relative à la classification, à l'étiquetage et au traitement des informations exclusives de GE Vernova



Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Nous nous engageons à mener nos activités de manière légitime et attendons la même chose de nos clients et fournisseurs.

Nous ne nous associerons pas sciemment à des parties actuellement ou déjà impliquées dans des activités criminelles ou des pratiques commerciales contraires à l'éthique. Nous effectuons des vérifications préalables approfondies et n'acceptons que des financements légaux et conformes à nos normes. Le strict respect de ces normes contribue à protéger notre société contre la criminalité financière, soutient les efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption, et renforce la confiance accordée à GE Vernova par nos parties prenantes.

Si vous identifiez des signaux d'alerte liés au blanchiment d'argent (Anti Money-Laundering - AML), signalez-les au service de conformité.

En pratique

Exemples de signaux d'alerte liés au blanchiment d'argent:

- ⌚ Tentatives d'un client de fournir des informations fausses lors de l'établissement d'une relation commerciale
- ⌚ Paiements en espèces ou paiements excédentaires, pouvant s'accompagner de demandes de remboursement
- ⌚ Paiements effectués par des tiers, c'est-à-dire par des entités autres que le client facturé
- ⌚ Commandes inhabituelles ou transactions incompatibles avec le comportement attendu d'un client
- ⌚ Structures de transaction inhabituellement complexes ou transferts de fonds vers ou depuis des juridictions sans lien avec l'opération

Liens et documents

- ⇒ Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux





Protéger l'entreprise, nos collègues, et soi-même

DÉLIT D'INITIÉ

Nous n'utilisons ni ne divulguons illégalement des informations privilégiées.

L'accès à des informations privilégiées implique des responsabilités. Si vous avez accès à des informations importantes non publiques (material non-public information - MNPI), vous devez les protéger et ne jamais les partager ni les utiliser pour acheter ou vendre des titres, qu'il s'agisse d'actions de GE Vernova ou d'une société avec laquelle nous faisons affaire.

Le respect des lois relatives au délit d'initié et aux informations privilégiées renforce la confiance des investisseurs et reflète l'engagement de GE Vernova en faveur de la transparence et de la responsabilité. La protection de ces informations est essentielle pour maintenir la crédibilité auprès des parties prenantes et se conformer aux attentes réglementaires.

GE Vernova ne tolère aucune utilisation abusive des MNPI à des fins personnelles ou financières. Nous ne partageons pas non plus les MNPI avec d'autres personnes, même des amis ou des membres de la famille, car cela pourrait leur permettre d'effectuer des transactions illégales. De tels actes compromettent la confiance, enfreignent la loi et vont à l'encontre de notre engagement en faveur d'une conduite commerciale éthique.



Qu'est-ce que MNPI ?

Les MNPI (*material non-public information - informations importantes non publiques*) sont toutes les informations qui, pour un investisseur raisonnable, seraient importantes pour décider d'acheter, de vendre ou de conserver des titres, et qui n'ont pas été rendues publiques. Il peut s'agir, par exemple, de résultats financiers, de fusions ou d'acquisitions prévues, de changements de direction, de lancements de nouveaux produits ou de contrats importants remportés ou perdus.

Délit d'initié : acheter ou vendre des actions ou d'autres titres d'une société lorsqu'on est en possession d'informations privilégiées sur ladite société.

Divulgation d'informations : partager des informations privilégiées sur une société avec une personne qui achète ou vend ensuite des actions ou d'autres titres de cette société.



Au cours d'un dîner, j'ai dit à ma sœur que notre société venait de signer un contrat important avec un nouveau client, qui n'avait pas encore été annoncé. J'ai appris qu'elle avait acheté des actions peu après notre conversation. Est-ce un problème ?

Oui. Le partage d'informations importantes non publiques, comme un contrat non annoncé, enfreint à la fois la politique de l'entreprise et les lois sur le délit d'initié. Même si vous ne lui avez pas explicitement conseillé de négocier ou de chercher à obtenir un gain personnel, cette « divulgation » peut entraîner de graves conséquences juridiques et disciplinaires pour vous et votre sœur. Gardez toujours confidentielles les informations commerciales jusqu'à ce qu'elles aient été officiellement divulguées au public.

Liens et documents

→ Politique en matière de délit d'initié et divulgation d'informations privilégiées



RESSOURCES

Que vous souhaitez faire part d'une préoccupation ou poser une question, nous sommes là pour vous écouter.

Contactez-nous:

- [En soumettant un formulaire en ligne \(de manière anonyme si vous le souhaitez\)](#)
- [En appelant notre ligne d'écoute](#)
- [Par E-mail](#)

Ou vous pouvez contacter :

- Votre ombuds local
- Votre responsable
- Le Service Éthique et Conformité
- Le Service juridique
- Les Ressources humaines



Vous pouvez également visiter notre Portail d'intégrité integrity.gevernova.com pour :

- Trouver un responsable conformité de l'entreprise
- Signaler un problème
- Consulter les politiques internes
- Accéder à des ressources de formation, des vidéos et des infographies





GE VEROVA